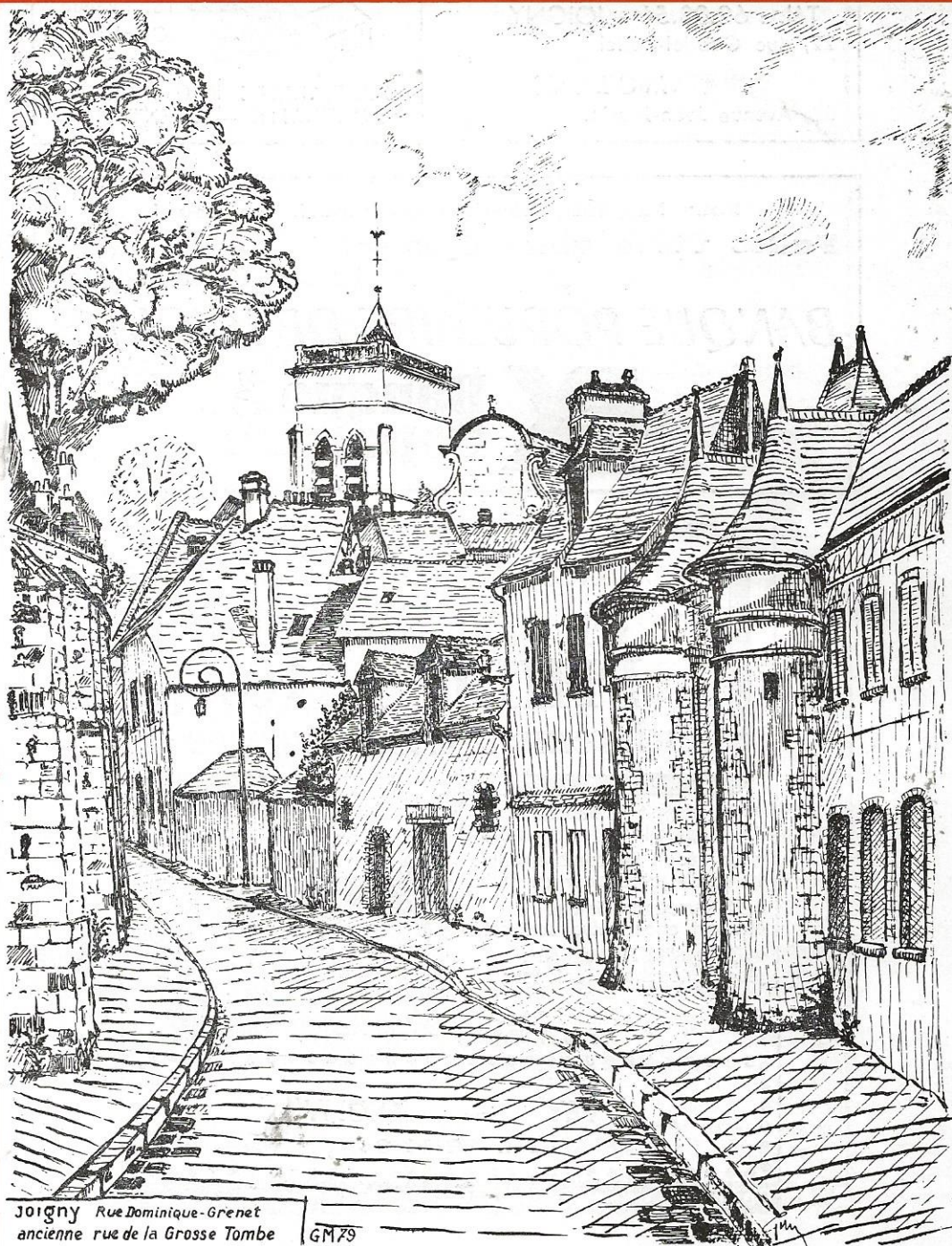


REVUE

EDITEE PAR L'ASSOCIATION
CULTURELLE ET D'ETUDES
DE JOIGNY

L'ECHO de Joigny



Joigny Rue Dominique-Grenet
ancienne rue de la Grosse Tombe

GM79

N° 27

RUE DE LA GROSSE TOMBE A JOIGNY
(Au n° 4 était la Maison du Crime)

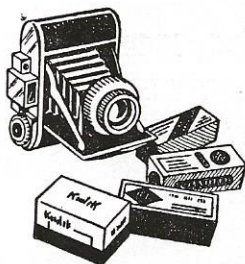
Maurice BONNET

**OPTICIEN
AUDIOPROTHESISTE**

**Adaptateur de lentilles
cornéennes**

Tél. : 62.03.56 - JOIGNY
22, Rue Gabriel-Cortel

MIGENNES
62, Avenue Jean-Jaurès.



« JAN »
STUDIO

18, avenue
Gambetta
JOIGNY

**SPECIALISTE PHOTO-CINE
PORTRAITS — IDENTITE**

Pour l'argent, dormir c'est mourir un peu !

Faites vivre votre épargne
en la confiant à la

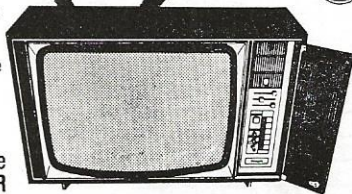
BANQUE POPULAIRE DE L'YONNE



les nouveaux TV COULEUR PHILIPS 110° entièrement transistorisés

- Ça accroît la fiabilité de l'appareil : tout transistors
- Ça réduit l'encombrement : 10 cm de profondeur en moins
- Ça améliore l'image : elle est encore plus contrastée
- Ça facilite l'utilisation : plus de touches à enfoncer

PHILIPS une gamme
de 10 TV COULEUR



FRY — JOIGNY

Tél. 62-11-34

Philips : le premier spécialiste européen de la TV couleur

ROUSSEAU

CADEAUX - ART DE LA TABLE
LISTES DE MARIAGE

50, rue Cortel



89 - JOIGNY

Tél. : 62-23-60

BANQUE PARISIENNE DE CREDIT

(ex-BANQUE SOISSON MAUGEY)

Banque Privée

CREDITS ET PLACEMENTS
sous toutes leurs formes

Agence à **JOIGNY**
3, rue d'Etape Tél. : 62-03-45

Location de voitures
sans chauffeur
Tourisme et utilitaire

**CONCESSIONNAIRE
RENAULT**

Tél. : 62-22-00

JOIGNY

**CONFECTION
CHEMISERIE
BONNETERIE**



**pour Hommes
et Dames**

**Vêtements
REMY**

Tél. : 62-18-73

3, rue G.-CORTEL

LIBRAIRIE - PAPETERIE

articles de bureau - Imprimerie
photo

M. BERGER

7, quai Ragobert

89 - JOIGNY

Tél. 62-14-56

LE BRICOLAGE SERVICE DE JOIGNY

Av. de Sully - Tél. : 62.10.23

« C'est vraiment
le paradis
du bricoleur »

M.^{re} PAQUEROT

Art et Artisanat

Quai RAGOBERT JOIGNY

TEL. 62-03-02
RC. 69 A 26

F. CHANUT

Libraire-Expert

Place de la Madeleine

89310 NOYERS-SUR-SEREIN

Tél. : 55-82-32

Livres anciens, romantiques et modernes
Livres sur la Bourgogne
(Catalogue gratuit sur demande)

ACHAT — VENTE — EXPERTISE

RÉCUPÉRATION AFFINAGE

rue chaudot 89 - JOIGNY

ROUGHOL et C^{ie}

QUATRE G. GRAINES ARTICLES DE PECHE



T. 62-10-24

JOIGNY

8, rue
G.-Cortel

FUNEROC

GRANITS FRANÇAIS ETRANGERS
PIERRES - MARBRES - GRANITOS
CAVEAUX - ENTRETIEN - FRAYURES

SAINT-JULIEN-DU-SAULT

Rue des Ecoles - Tél. 63 20 79

MIGENNES

15, Av. E.-Branly - Tél. 63 04 41

89300 JOIGNY

2, Quai du Maréchal-Leclerc - T. 62 03 00

18, Rue Robert-Petit - Tél. 62 21 86

RENÉ OUTTIER

Armurier

40, Avenue Gambetta

Tél. : 62-14-13 89 - JOIGNY

ARMES DE PRECISION
CHASSE TIR MUNITIONS
ARTICLES DE CHASSE - BALL-TRAP
MACHINES à coudre OMNIA



CITROËN

- LOCATION SANS CHAUFFEUR
- DEPANNAGES JOUR ET NUIT
- EUROCCASION

JOIGNY AUTOMOBILES — RN 6 — CHAMPLAY

Tél. 62.06.45

JACQUES SPIFAME SEIGNEUR DE PASSY : une tragédie de l'ambition

par J.-L. DAUPHIN

2^e ÉPOQUE

CHAPITRE IV

MONSIEUR DE PASSY, BOURGEOIS DE GENEVE

Cité dépendant du Saint-Empire, Genève avait longtemps connu une situation politique complexe, où l'Evêque, souverain théorique, et les Bourgeois, maîtres effectifs des Conseils, se partageaient un pouvoir menacé et toujours convoité par les Ducs de Savoie. Dans ce contexte, l'arrivée de Jean Calvin en 1536 avait permis de canaliser diverses tentatives de renouvellement et d'organiser l'Eglise genevoise peu à peu gagnée aux idées de la Réforme par hostilité envers la Savoie ; non sans difficultés d'ailleurs, car les exigences disciplinaires et doctrinales du Réformateur avaient inquiété les Bourgeois et magistrats, jaloux de leur autorité et de leurs prérogatives malgré leur vœu de « vivre selon l'Evangile et la parole de Dieu »...

En 1541, les difficultés et les dissensions de l'Eglise de Genève contraignirent toutefois les magistrats des Conseils à rappeler Calvin, exilé depuis trois années. Il s'établit alors définitivement dans la cité lémanique où il devait réaliser jusqu'à sa mort en 1564 une œuvre d'une ampleur colos-

sale et tenter de faire de Genève une « ville-Eglise », quelque nouvelle Jérusalem ; le Consistoire, instance ecclésiastique composée de douze anciens et des membres du corps pastoral, fut l'arme essentielle de ce combat pour soumettre Genève à la rigueur d'un Evangile « pur et dur » et à un contrôle moral constant de toute la population. Excommunications ou exécutions sanctionnaient tout désordre, en cette époque où la tolérance n'était l'attribut d'aucun parti.

On a souvent été tenté de voir en Calvin un véritable dictateur ; il convient sans doute de modérer ce jugement, d'autant que Calvin resta longtemps un étranger à Genève, dépourvu du droit de bourgeoisie, et qu'il n'appartenait pas aux Conseils de la ville. Mais sa réelle autorité, de moins en moins discutée, tenait peut-être avant tout, comme le souligne l'historien protestant Richard Stauffer, à sa ténacité, à son intelligence, à son rayonnement. Du moins faut-il reconnaître que ses conceptions très strictes, parfois étroites, ne furent pas toujours des facteurs d'apaisement et de concorde... Les temps, il est vrai, ne s'y prêtaient guère. Et, dans son « **Traité de l'autorité des magistrats sur leurs sujets** », Théodore de Bèze rappelait le droit de

contrainte à l'égard des hérétiques et le droit de les punir de mort...

C'est dans cette Genève de Calvin, théocratie à la fois rayonnante et impitoyable, que Jacques Spifame et Catherine de Gasperne arrivèrent au mois de mars 1559. La personnalité et la conversion spectaculaire de l'ancien Evêque de Nevers avaient d'emblée attiré sur lui l'attention des autorités genevoises ; on l'accueillit avec faveur.

Le premier acte de Spifame fut d'acheter une des plus belles demeures de la ville, la maison de Bonmont, rue des Chanoines, un peu avant la place Saint-Pierre (10). Il devenait ainsi le plus proche voisin de Calvin, avec qui il se lia bientôt par l'entremise du Vézélien Théodore de Bèze, son ami de toujours. Et, très vite, pour Calvin, Spifame allait être, ainsi qu'il le note en sa correspondance, « familiaris noster » : **un proche et un ami !**

D'ailleurs, en peu de temps, l'habile homme fit tout pour mériter l'estime générale. Très riche, il menait grand train, mais se distingua surtout par d'abondantes aumônes aux pauvres de la ville. Il professait aussi avec ardeur sa foi de Réformé...

Restait à se faire adopter par les hautes instances genevoises, et aussi à légitimer son union avec Catherine, qui avait peut-être été l'une des causes de son revirement. Aussitôt installé, il demanda à être reçu habitant de Genève ; ce fut bientôt chose faite et nous relevons dans le Livre des Habitants de Genève : « **Lundy 17^e de Avril 1559 : Noble Jacques Spifame** » (11). A cette occasion, le nouvel arrivant prêta le serment de servir la Réforme, imposé jadis par Calvin. Il fallut aussi que l'ancien Evêque avouât avoir vécu quelques années en concubinage ; mais, précisait-il, il avait ensuite contracté un « mariage secret ». On lui en sut gré et, le 27 juillet 1559, Jacques Spifame comparaissait devant le Consistoire, cette haute instance religieuse et morale de la cité, pour obtenir confirmation et approbation de ce « mariage » avec Catherine de Gasperne, « contracté et consommé à Paris ». Calvin lui-même assura qu'il avait vu le contrat authentique et le poids de ce témoignage emporta la décision. Spifame put épouser Catherine dans les formes.

Ainsi, il n'était plus d'obstacle à la carrière genevoise de celui que l'on nomma désormais « Monsieur de Passy » ; dès le 31 octobre de la même année, il était reçu Bourgeois de Genève. Et, de surcroît, il était accueilli à titre gratuit, « **eu égard à la dignité de sa personne — ou aux services qu'il peut rendre à la république** »... Ce dernier fait est exceptionnel : Calvin et de Bèze, depuis longtemps installés et actifs, avaient dû attendre cette même année 1559 pour obtenir leurs titres d'habitants et bourgeois de Genève !

Dès lors, Jacques Spifame consacra tous ses efforts à la cause calviniste, multipliant les professions de foi. Dans son premier testament (12), rédigé le 11 mars 1560, il faisait de ses enfants André et Anne ses héritiers universels, à la condition qu'ils résidasent à Genève ou dans « **une autre Eglise hors de la papauté** », et donc hors de France...

Or, cette année-là, Anne Spifame épousa Jean Chabouillé, Sieur de Bonval, Procureur du Roi à Melun et l'un des principaux meneurs de l'Eglise Réformée de Melun. La progression, du Calvinisme en France était alors à son apogée, profitant de la politique de conciliation menée par Catherine de Médicis, veuve de Henri II ; à la fin de 1561, Coligny pouvait dénombrer 2 150 églises ou petites communautés.

Néanmoins des excès locaux (encouragés par les Guise, soucieux « d'exterminer l'hérésie ») limitaient les effets de la pacification religieuse ; ainsi Chabouillé fut-il emprisonné de février à septembre 1561. Le 27 août, Calvin alerté écrivit à Bèze, alors venu en France pour participer au Colloque de Poisy qu'avait convoqué Catherine de Médicis afin de tenter un rapprochement entre catholiques et réformés. A cette occasion, Calvin sollicitait instamment l'intercession de Théodore de Bèze en faveur du gendre de M. de Passy ; mais elle fut inutile : Chabouillé venait d'être libéré quand la lettre parvint à Bèze (13).

Au mois d'octobre, il demanda à son épouse Anne demeurée à Genève de le rejoindre à Melun. Spifame autorisa sa fille et revint sur ses dispositions testamentaires, considérant que « **le pays de Franc est à présent pour la plupart enseigné en la parole de**

Théodore de Bèze de Vézelay, ami de toujours de Spifame, l'introduisit dans le cercle de Calvin à Genève



Dieu » (14). D'ailleurs, ajoutait-il, il était assuré que sa fille était « **bien enseignée en la vraie religion** » et son mari aussi, qui avait « **souffert prison pour la soutenance de la vérité de l'Evangile** ».

Pendant ces événements, Jacques Spifame était devenu le « troisième homme » indispensable au mouvement calviniste et faisait son entrée au sein des magistratures civiles de la cité : choisi comme membre du Conseil des Deux-Cents, puis des Soixante, il se voyait désormais consulté sur toutes les affaires de la République de Genève. L'homme demeurait toujours un « politique », plus qu'un théologien.

Or, le destin allait bientôt le rappeler en France et le projeter à nouveau au cœur des événements de son pays.

CHAPITRE V

1562 — LA GUERRE DU PASTEUR SPIFAME

En pleine expansion, les églises réformées de France réclamaient des Pasteurs et des hommes d'envergure pour en achever l'organisation. Sans cesse sollicité — sa volumineuse correspondance en témoigne — Calvin avait du mal à satisfaire chacun et il dut songer à se séparer pour un temps de son précieux ami M. de Passy lorsque l'Eglise d'Issoudun lui demanda un guide (15).

Quoique décrété de prise de corps par le Parlement de Paris, Jacques Spifame accepta cette nouvelle tâche et partit pour la Franc à la fin de 1561. Dès le 28 novembre, semble-t-il, il était à Angers. Une lettre de Sureau du Rosier à Calvin, écrite d'Orléans le 18 décembre, nous apprend qu'à cette date, Spifame avait déjà pris en

charge la Communauté d'Issoudun et qu'il promettait d'y rester au moins pour trois mois. Certes, ajoutait Sureau, « **comme cette région ressemble plus à l'Attique qu'à Thèbes en Béotie, il est bon que des hommes érudits comme Spifame puissent y rester, y tenir des sermons élégants et savants** » (16)...

Mais ce prédicateur hors-pair faisait des envieux et déjà l'Eglise de Paris le réclamait. On le demandait aussi à Orléans, et même à Nevers, son ancien Evêché, sur une intervention du Comte d'Eu.

Aussi, dans sa lettre, Sureau du Rosier crut bon d'intervenir auprès de Calvin pour le maintien du nouveau Pasteur à Issoudun ; peut-être Spifame lui-même inspirait-il ses lignes : au souvenir des conditions de son brutal départ, on comprend volontiers qu'il pût être un peu réticent à la perspective de retrouver Paris... Mais ces considérations n'auraient pas arrêté Calvin qui penchait alors pour l'y envoyer (17) ; il jugeait sans doute que le retour de Spifame à Paris à la tête de l'Eglise Réformée connaîtrait un éclat et un retentissement psychologique fort utiles aux progrès de la « vraie foi ».

JEAN - LOUIS

**Institut de Beauté
PARFUMERIE
Coiffure Dames-Hommes**

**3, Quai Général-Leclerc
89300 JOIGNY
Tél. : 62-12-62**

MODERN' HOTEL

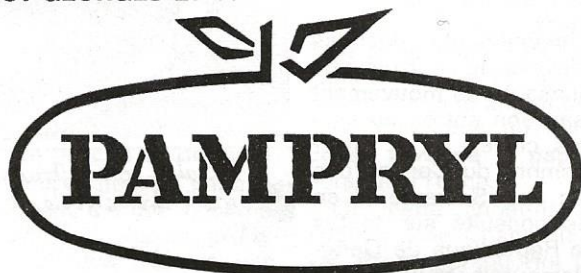
89-JOIGNY

T. 62-16-29



**Rôtisserie - Tournebroche
Salles et salons pour congrès
Repas d'affaires**

JFA NUITS-ST-GEORGES 21700



Route de Chamvres, JOIGNY 89300

AMENAGEZ VOTRE AVENIR

TOUT EN SIMPLIFIANT VOTRE EXISTENCE !

LA CAISSE D'ÉPARGNE DE JOIGNY

FONDÉE EN 1842

**EST LA SEULE A POUVOIR VOUS Y AIDER
GRACE A LA GAMME ETENDUE
DE SES FORMULES DE DEPOTS
REMUNERES JUSQU'A 8 %**

ET TOTALEMENT EXONERES D'IMPOTS !

CONSULTEZ-IA EN PRIORITE...

**...ELLE EST PRESENTE DANS
100 VILLES ET COMMUNES DE L'ANCIEN ARRONDISSEMENT**

Pendant ce temps, Spifame était toujours très actif. Le 11 janvier 1562, il prêcha et célébra publiquement la Cène dans la grande salle du Palais de Bourges ; « le sermon qu'il fit, nous dit-on, dura trois heures entières »... Et, le 28 janvier, Calvin lui écrivit une lettre très amicale : « **Je vous assure bien que votre retour nous réjouirait plus que je ne vous dis** ». Rien n'était donc encore fait pour l'envoi de Spifame à Paris.

Or la guerre allait éclater et modifier tous les projets. Le Colloque de Poissy, malgré la résistance du Cardinal de Lorraine et des théologiens catholiques, avait du moins marqué la reconnaissance officielle des représentants des Eglises réformées ; et Catherine de Médicis, étrangères aux questions dogmatiques mais inquiète de la puissance des Guise, jugea bon d'aller plus loin dans l'ouverture vers les protestants : l'Edit de janvier 1562 leur accordait une relative liberté de culte. C'était une victoire pour Théodore de Bèze et pour l'Amiral de Coligny, qui n'avaient pas ménagé leurs efforts ; mais le pouvoir royal ne possédait pas les moyens d'imposer sa volonté et, très vite, devant le déferlement des passions, la « machine infernale » d'un conflit civil se déclencha.

Le mécontentement des Guise et les intrigues du « Triumvirat » (constitué du Duc François de Guise, du Connétable de Montmorency et du Maréchal de Saint-André) firent craindre à la Régente une intervention de l'Espagne de Philippe II ; en février, elle prit des contacts secrets avec les meneurs protestants — notamment le Prince Louis de Condé, et son frère l'inconsistant Roi de Navarre Antoine de Bourbon, qui commencèrent à constituer leur armée en pays de Loire avec l'accord tacite de la Reine. Le 1^{er} mars, le massacre de 70 protestants par les hommes de François de Guise, à Was-sy en Champagne acheva de mettre le feu aux poudres (accident ou provocation ?). Prenant les devants, les Guise surent alors s'imposer à Catherine de Médicis et faire habilement retomber la responsabilité du conflit sur les Protestants.

Pendant ce temps, Condé, maître d'Orléans, avait choisi cette ville pour base de ses opérations et y avait réuni les principaux chefs du mouvement

protestant. Parmi eux, Jacques Spifame, que rejoignit bientôt Théodore de Bèze, appelé en hâte.

Les deux hommes, chargés de collecter les fonds nécessaires à la guerre, allaient jouer auprès de Condé le rôle de ministres des Finances du parti huguenot. Une partie de leur correspondance de cette époque nous a été conservée, et notamment une lettre-circulaire de Spifame et Bèze aux Eglises de France, datée du 5 avril ; c'était un appel d'argent et de troupes pour la « bonne cause », le Roi et la Patrie (18). Le 17 avril, toujours d'Orléans, Spifame adressait à l'Eglise réformée d'Alençon, un accusé de réception de sommes destinées à la guerre, mais hélas bien insuffisantes (19). En vérité, leur tâche n'était pas facile et Bèze se plaignait amèrement « de la stupidité et de l'avarice » de ses coreligionnaires, mais il n'en travailla pas moins avec zèle, toujours aidé de Spifame (« Passius noster », écrivait-il à Calvin : **notre cher ami M. de Passy** (20).

Malgré ces finances, insuffisantes à soutenir l'effort déployé, malgré aussi les hésitations de Condé dans ce conflit aux opérations fragmentaires, les protestants remportèrent quelques succès, et la chute de Lyon le 30 avril les conforta dans leur tentative. Mais la guerre trainait en longueur et nul ne savait tirer parti de ses avantages.

On ignore quelles furent les missions confiées à Jacques Spifame durant cet été 1562, mais, à la fin de septembre, Condé le chargea de représenter l'Eglise réformée de France à la Diète de Francfort, auprès de l'Empereur Ferdinand I^{er}, frère de Charles-Quin, qui en novembre devait y faire couronner son fils Maximilien roi de Bohême (21).

La tâche du Sieur de Passy était double : sur le plan théologique, il était chargé de présenter à l'Empereur une Confession de Foi composée par Calvin ; sur le plan politique, il avait à justifier la prise d'armes du Prince de Condé en révélant son entente secrète avec la Régente, et à obtenir une aide matérielle du Saint-Empire pour les protestants français. Spifame fut à Francfort le 20 octobre ; d'Andelot frère de Coligny et Seigneur de Tanlay, l'accompagnait.

Si la Confession de foi de Calvin,

semble-t-il, n'arriva pas à temps pour la Diète, la mission politique de Spifame fut loin d'être un échec ; un siècle plus tard, l'historiographe Mézeray notait : « Adroit et véhément, Spifame émut merveilleusement les potentats allemands par ses intrigues et par trois harangues qu'il fit dans l'Assemblée qui fut tenue à Francfort... mais plus encore par trois lettres de la Reine (Catherine de Médicis) qu'il leur fit voir, par lesquelles elle conjurait le Prince (de Condé) de prendre les armes pour tirer le roy de captivité » (22).

Notons au passage que tous ses contemporains s'accordaient à reconnaître en Spifame un orateur de grande classe, qui maniait la langue avec une adresse consommée et savait jouer au mieux de l'art d'émouvoir et de passionner son auditoire, qualité de l'homme public et héritage de son ascendance italienne. L'historien protestant De Thou le disait « **homo Jacundus et vehemens** » (éloquent et passionné), et Bèze ajoutait qu'il n'avait « **faute d'esprit, de langue, ni d'expérience** »...

Après le succès de son voyage à Francfort, Jacques Spifame rejoignit Condé sur le théâtre des opérations, lui rapportant entre autres l'appui financier du Landgrave de Hesse. Il se vit alors charger d'une fonction nouvelle mais délicate, récompense due à ses mérites : nommé Surintendant des Affaires de Lyon, il devait réorganiser la ville et mettre fin aux excès et aux pillages qui avaient suivi sa prise par les Protestants de M. de Soubise.

De son nouveau poste, Spifame pouvait impunément braver les foudres du Parlement de Paris qui, quelques mois plus tôt, l'avait condamné, ainsi qu'environ 150 protestants de l'Armée de Condé, à être pendu en place de Grève... Ses responsabilités lyonnaises étaient grandes ; connaissant le personnage, nous pouvons penser qu'il

s'en acquitta au mieux. Pourtant c'est à Lyon que l'ancien Evêque de Nevers se heurta pour la première fois à un certain Claude Servin, gentilhomme protestant dont il réfrêna peut-être certains abus que le climat de la guerre civile était bien propre à susciter. On ne sait... mais Servin quitta Lyon avec au cœur des rêves de vengeance. Spifame non plus ne devait pas l'oublier...

(à suivre)

NOTES :

(10) Sur Spifame à Genève et l'entourage de Calvin, on lira notamment : E. DOUMERGUE, **Jean Calvin**, tome III : **les hommes et les choses de son temps**, Lausanne, 1905 — pp. 588-593.

(11) **Le Livre des Habitants de Genève**, publié par P. F. GEISENDORF, Tome I, Genève, Droz, 1957.

(12) Archives de l'Etat de Genève - Minutier de Jean RAGEAU, notaire - Vol. III, pp. 414-415.

(13) Th. de Bèze, **Correspondance recueillie par H. Aubert** ; Ed. F. Aubert, H. Meylan et A. Dufour - Genève, Droz (1960-1976 pour les 8 premiers volumes) - voir ici Tome III, p. 140, Lettres 187 et 191.

(14) Codicille du 28 octobre 1561.

(15) Lettre à Calvin du 11 octobre 1561 - Cf. CALVIN, **Calvini opera omnia**, Brunswick et Berlin (1863-1900), n° 3566, t. XIX, col. 45.

(16) **Calvini opera...**, n° 3658, t. XIX, col. 186.

(17) BEZE, **Correspondance...**, Tome III, lettre 227 de Calvin à Bèze (31 décembre 1561).

(18) BEZE, **Correspondance...**, Tome IV, p. 259, Annexe V.

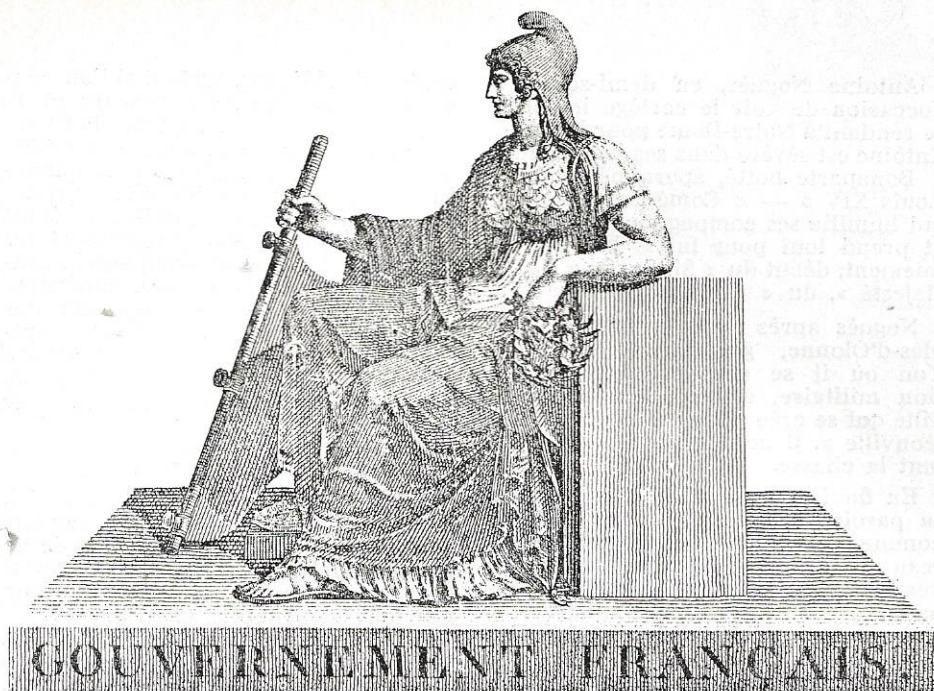
(19) BEZE, **Correspondance...**, Tome IV, p. 87, Lettre 250.

(20) *ibid.*, p. 88, Lettre 251 (mai 1562).

(21) Cf. Lettre de créance de Spifame auprès de l'Empereur, in **Mémoires de Condé**, Londres, 1743-45, t. IV, pp. 38-39.

Sur cette mission, voir aussi **Histoire ecclésiastique des Eglises Réformées de France**, Ed. Baum-Cunitz, Paris, 1883-89, tome II, pp. 155-186.

(22) MEZERAY, **Histoire de France**, Paris, 1685, tome III, p. 104.



Gravé par A. Ruyer, d'après un S.

LOUIS NAPOLÉON

LOUIS BONAPARTE (1802-1803) ET
LE GENERAL ANTOINE NOGUES (1825-1826)
JOVINIENS DE PASSAGE

par le Colonel Bertiaux

La notice sur les Noguès est tirée de la conférence donnée à l'Assemblée Générale de l'Association à Joigny le 13 octobre 1978.

La composition et les tournures étaient destinées à un auditoire qui sut apprécier le talent oratoire du Colonel Bertiaux (N.D.L.R.).

En France, le Général Noguès, promu général de division, sera nommé premier aide de camp du Prince Louis Napoléon, retour de Joigny pour devenir gouverneur de Paris après avoir été commandant militaire des Charentes.

Antoine et Gabriel rejoignent le dépôt du 82^e d'Infanterie aux Sables-d'Olonne mais Antoine connut quelques aventures avant de quitter Paris au point qu'il fût mis en congé de demi-solde. En particulier, ayant été

nommé juge au Tribunal et devant siéger lors de l'arrestation du Duc d'Enghien, il réussit à ne pas répondre à la convocation car il était parti à la chasse chez le Général Augereau en Seine-et-Marne.

Le Ministre de la Guerre, le général Berthier l'apprend et Antoine est destitué de son grade. Sur intervention de Lannes, Napoléon le réintègre en refusant toutefois qu'il reprenne ses fonctions d'aide de camp auprès de Lannes.

Antoine Noguès, en demi-solde, a l'occasion de voir le cortège impérial se rendant à Notre-Dame pour le sacre. Antoine est sévère dans ses jugements : « Bonaparte botté, éperonné jouait à Louis XIV » — « Comédien de génie qui humilie ses compagnons de guerre et prend tout pour lui ». Fin du tutoiement, début du « Sire », de « Votre Majesté », du « Grand Empereur ».

Noguès après avoir rejoint les Sables-d'Olonne, gagne la Roche-sur-Yon où il se consacre à l'instruction militaire, à l'équipement de la ville qui se crée pour devenir « Napoléonville ». Il ne néglige pas pour autant la chasse.

En fin 1805, toujours prisonnier de sa parole, Antoine est commissionné comme aide de camp du général Augereau et part pour l'Allemagne en novembre étant entendu qu'en cas de bataille, il devra rester à ronger son frein près de la tente de l'Etat-Major. Mais le corps d'armée d'Augereau n'aura pas à intervenir directement ; après le passage à Ulm, la descente de la vallée du Neckar, cantonnement à Francfort-sur-le-Main, puis à Darmstadt et à nouveau à Francfort en avril 1806. Augereau qui a des relations amicales voire affectueuses avec les Noguès, envoie Antoine en liaison à la Haye où se trouve son frère Xavier préparant l'arrivée du jeune roi, Louis de Hollande pour recevoir en les provoquant avec fermeté, le serment des hauts fonctionnaires et des officiers supérieurs hollandais.

C'est le général Noguès qui accueille Louis de Hollande accompagné de Joséphine (à la surprise générale) et lui présente les Grands de Hollande. Louis conserva près de lui Antoine et fit même venir Gabriel. Les trois Noguès passent ainsi au service de la Hollande, rayés des cadres de l'Armée française mais voulant à tout prix conserver la nationalité française. C'est la période hollandaise des Noguès.

L'aîné, Xavier, sera l'ami et le confident de Louis-Napoléon, tout en ayant par ailleurs la confiance de Napoléon. Il sera couvert de titres, de décorations : Premier Aide de camp du Roi, Grand Chambellan, Grand Veneur, Grand Ecuyer, chef de l'Etat-Major, commandant des Ecoles militaires, Gouverneurs de la Haye, etc... et de plus, il est en même temps député des Hautes-Pyrénées, Président du Corps électoral du même département, conseiller général, etc..., on voit que le cumul des titres et des fonctions n'est pas un privilège de nos plus ré-

centes républiques, surtout si l'on pense à la distance entre Tarbes et la Haye, obligatoirement quinze jours de voiture. Xavier meurt le 9 janvier 1808 dans son beau domaine de Castelnaud-Rivière-Basse, à la veille d'être promu maréchal de France, l'uniforme étant déjà commandé. Son enterrement fut imposant. Le convoi groupant la plupart des autorités civiles, militaires et religieuses des départements des Hautes-Pyrénées et du Gers, était précédé d'un fort détachement militaire venu de Tarbes et suivi d'une foule de plusieurs milliers de personnes pour rendre un hommage solennel à l'ancien volontaire parti de ce même village à la fin de l'année 1791.

Le plus jeune des Noguès, Gabriel, servira comme capitaine puis comme commandant dans la Garde Royale de l'Armée Hollandaise, le plus souvent hors de Hollande, en Allemagne, en Autriche et peut-être en Espagne.

Quant à Antoine, il est passé lieutenant-colonel, colonel, puis Brigadier (général) de l'Armée Hollandaise. Plusieurs fois on lui propose un emploi à la Cour, il préfère le commandement du 6^e Régiment d'Infanterie hollandaise, puis des commandements d'arrondissement et de territoires. Il sera encore chef d'état-major d'une grande unité la « Ligne hollandaise » et participe à des opérations dans les régions de Hambourg, d'Altona et de Lübeck. Il assure des liaisons importantes avec les maréchaux Brune, Bernadotte et Oudinot, et parfois auprès du Roi. Il réussit bien partout, servant avec loyauté et dévouement mais devant connaître des heures difficiles et délicates lorsque Louis de Hollande hésite sur la défense des intérêts hollandais qui favorisent l'Angleterre à la fin de 1809 et en 1810. Il déclare hautement et nettement que jamais il ne tirera sur des troupes françaises. Il restera encore un peu de temps après l'abdication peu élégante du Roi Louis en juillet 1810. Il sert quelques temps avec Lebrun gouverneur général des départements français de Hollande. Il est réintégré dans l'armée française à la fin de 1810.

Au cours de cette période difficile pour le souverain, Louis Bonaparte ouvrait quelquefois son cœur aux frères Noguès, Xavier et Antoine et l'exposé de ses doléances se terminait par un long soupir accompagnant une phrase pleine de nostalgie et de regret : « Ah, que j'étais heureux, il y a quelques années à peine, à Joigny, étant commandant du 5^e Dragons, ce beau régiment dans une ville agréable avec le calme, la chasse, la pêche, les

Fac-similé de l'ordre d'embarquement
du Général Noguès pour rejoindre
Lannes par la mer

(Voir Echo n° 26, p. 27)

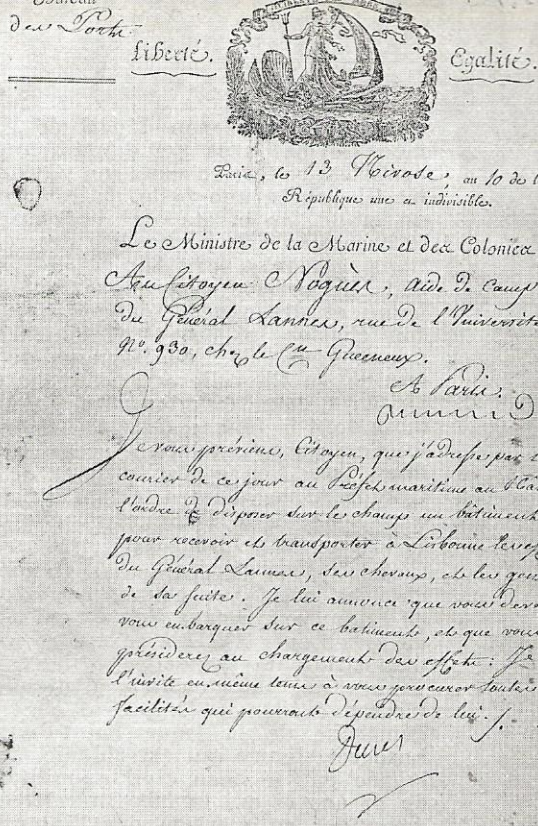
promenades solitaires en forêt... Quel
paradis... paradis perdu, hélas !...

Et ces mots, Joigny paradis perdu
maintes fois entendus s'inscrivaient
peu à peu dans la mémoire d'Antoine
qui, au cours de sa vie aventureuse,
avait sans doute rêvé au paradis pos-
sible sur la terre et c'est ainsi que
naturellement, spontanément, lorsque
le Ministre de la Guerre lui conseilla,
lui prescrivit de prendre quelques
mois de repos en un lieu de son choix
dans une zone imposée, il répondit
néanmoins : « Où aller ? mais à Joi-
gny, bien sûr ». C'est donc en Hollan-
de, en servant le roi Louis, qu'Antoine
Noguès commença de connaître les
charmes de Joigny sans les avoir
goûtés lui-même.

Evoquons rapidement la suite de la
carrière d'Antoine qui est nommé chef
d'Etat-Major de la Division du Général
Quesnel avec qui il ne s'entendra pas.
Dès le premier jour de son arrivée, il
déjeune à la table de son chef et l'en-
tend dire : « Moi Quesnel, j'ai deux
amis intimes, le premier c'est Quesnel,
le deuxième, c'est encore Quesnel et
c'est tout ». Et Noguès de répondre :
« Mon Général, si vous tombez à
l'eau, ne comptez pas sur vos amis
pour vous en sortir ».

Puis la division part en Espagne.
Antoine entraîne Quesnel dans des
aventures assez peu glorieuses pour
quelqu'un connu pour son courage
modéré. Il lui fait parcourir une zone
bombardée, le perd, le retrouve et le
ramène tremblant et quelque peu af-
folé.

Noguès passe ensuite en Catalogne
comme chef d'état-major de son ami,
le Général Lamarque, le plus « répu-
blicain » de l'armée, très différent de
Quesnel. Noguès restera en Espagne
jusqu'en 1814 finissant par bien con-
naître le pays : ce qui lui permet
d'assurer ordre et sécurité dans la



mesure du possible alors que son frère
lui signale dans un autre secteur qu'on
a évité de justesse la pose de bombes
à forte puissance ou manqué d'être
empoisonné par des biscuits. Antoine
sera promu général de brigade en fé-
vrier 1812.

Mais en 1813, la situation générale
des armées de Napoléon devient défa-
vorable et au début de 1814, il faut
quitter l'Espagne pour rentrer en
France. A l'occasion, Noguès dînera
plusieurs fois, en Haute Catalogne
avec le Roi Ferdinand qui revenait
prendre possession de son trône à Ma-
drid. La retraite se fait en ordre, len-
tement, sous les ordres de Suchet
désireux, d'après Noguès, de sauver
les millions d'or qu'il rapportait du
Sud de l'Espagne, en attendant d'ac-
cueillir le retour de Louis XVIII par
le célèbre « Vive Henri IV, vive le
Duc d'Angoulême ». Noguès partit en
congé de trois mois d'abord, puis
pour une durée illimitée.

Le plus jeune des Noguès avait
quitté l'Espagne en 1813, après s'être
conduit remarquablement, pour rejoindre
la Grande Armée en Allemagne
et sera tué d'une balle dans la tête
près de Dresde en août 1813 à la tête
du régiment qu'il commandait comme
lieutenant-colonel.

Antoine, après son départ de l'armée, devient sans peine un honnête propriétaire terrien dans son pays natal. Il acheta une belle maison avec un grand jardin et passe le temps à la chasse ou à la pêche. Il a des relations agréables car son grade, ses états de service, son allure toujours jeune et distinguée, son prestige et son charme lui ouvraient toutes les portes dont celles du Domaine de la famille du Chevalier de Saint-Pierre-Lesperet, haut fonctionnaire à Paris mais dont la femme reste à Plaisance du Gers ou à Castelnau avec ses deux filles, l'une veuve d'un officier de la Grande Armée, l'autre sortant à peine d'un couvent de Toulouse où elle devait d'ailleurs retourner.

Mais deux événements viennent changer cette vie calme. Le retour de l'Empereur amène Noguès qui n'aime pas Louis XVIII à se mettre à la disposition de l'autorité militaire de Tarbes qui lui demande d'attendre. L'autre événement imprévu, c'est la démarche de la jeune Saint-Pierre-Lesperet, Jenny qui est éblouie, subjuguée par le beau civil ex-militaire de 37 ans et qui la fait littéralement demander en mariage par l'intermédiaire de sa sœur. Comme elle ne veut absolument pas retourner au couvent, le père accepte et annonce son arrivée à Castelnau pour le mariage fixé au 14 avril 1815. Célébré avec les seuls membres de la famille qui ignorent qu'ils étaient observés, d'une lucarne du premier étage par l'ancien ministre de l'Intérieur de Louis XVIII, l'abbé de Montesquiou ami de toujours de la famille et venu se réfugier là pour s'y cacher.

Le soir du mariage, un courrier prescrivit au général Noguès de rejoindre les Armées du Nord. Il part accompagné de sa jeune femme pour un voyage mouvementé puisqu'ils verseront deux fois avant d'arriver à Valenciennes rallier le corps de Drouet d'Erlon alors que Jenny rejoint son père à Paris.

Noguès, en avant-garde, avec les 23^e et 63^e de Ligne, n'est pas content de Napoléon qui, à son avis, fait des fautes graves et qui manque d'autorité. Blessé à Waterloo d'une balle à la main gauche, malgré ses souffrances, il se maintient à cheval et commande jusqu'à la fin. Il regroupe les débris de sa brigade, puis se fait panser et repart à cheval pour Reims où il est opéré de la balle restée entre les os de la main gauche. Il revient à Paris où les siens le considéraient, sur la foi de renseignements erronés, tué à la Haye-Sainte le 18 juin.

Puis le ménage reprend la route du Midi, lui le bras gauche en écharpe évoquant certainement ces journées de printemps pendant lesquelles il avait loyalement servi l'Empereur mais sans illusion sur l'issue de cette aventure car, disait-il, Napoléon avait tué la victoire en tuant l'esprit public et il note qu'avant Ligny et Waterloo, les soldats avaient eu autant de peine à crier sur ordre : « Vive l'Empereur » qu'ils avaient montré autant de réticences, l'année précédente, à s'écrier « Vive le Duc d'Angoulême, vive Louis XVIII ».

Au retour à Castelnau, l'existence est moins calme car les autorités royales le surveillent de près dans son village et lors de ses déplacements. Sur un de ses passeports pour un voyage de quatre jours, on trouve six visas de contrôle. Mais Noguès continue à rencontrer une douzaine de ses camarades de guerre de la République et de l'Empire et apparaît comme suspect, redingote bien serrée à la taille, canne solide à la main, large légion d'honneur, faisant des projets de résistance aux autorités imaginant de constituer des dépôts d'armes, de munitions et de vivres. Mais tout s'arrange bientôt, Noguès reçoit chez lui la visite du préfet de Tarbes qui le traite officiellement de « Cher Ami », de « distingué général » en remerciement d'une généreuse obole envoyée sur les conseils de son beau-père pour participer au relèvement du Trésor public.

Trois enfants naissent en 1816, 1818, 1820. Noguès ne veut rien faire pour être rappelé à l'activité. Il laisse agir son beau-père toujours à Paris et l'Abbé de Montesquiou. C'est en décembre 1820 qu'il est rappelé au commandement de la subdivision de Périgueux formée des départements de la Dordogne, de la Charente et de la Corrèze. Il rejoint son poste le 1^{er} janvier 1821 et commence une autre vie où sa franchise, son désintéressement ne s'accordent guère avec la vie officielle et privée d'une petite ville de province vivant à l'ombre du drapeau blanc. Il devint rapidement insupportable car il voulait rester un jacobin dans une société civile et militaire traditionnelle. Il protège les officiers en demi-solde. Il reçoit très mal le Général d'Hénin en l'accusant d'être un agent secret de l'Angleterre car sa femme est anglaise et il ne veut pas céder ni au général, ni à sa princesse albionne comme il appelle Madame d'Hénin.

Avec les autorités civiles, il est au mieux avec Monsieur de Cintré, préfet de Dordogne qu'il a connu en Espa-

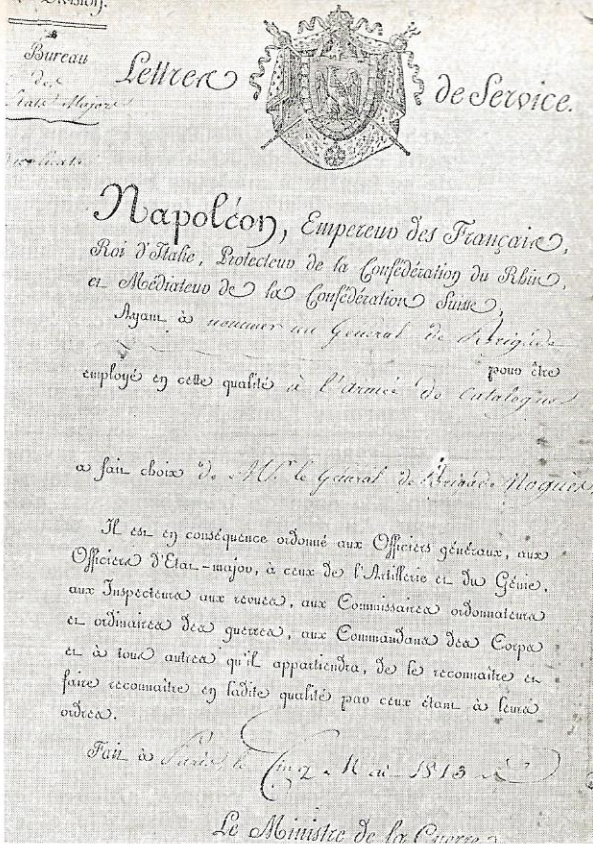
Fac-similé de la nomination d'Antoine Noguès comme Général de Brigade affecté à l'Armée de Catalogne

gne mais le plus souvent il veut ignorer les préfets de la Corrèze et de la Charente et les met à l'occasion dans des situations délicates.

Vis-à-vis des autorités religieuses, il n'est pas d'un sectarisme systématique et il a des amis prêtres mais il ne voit en eux que les hommes et non les « curés ». Il est en bons termes avec l'évêque d'Angoulême, mais ignore celui de Corrèze, s'oppose à celui de Périgueux et le lui fait bien voir. Un jour, le Général Noguès préside un conseil de révision où le cuisinier de l'Evêché a tiré un mauvais numéro. Les membres du conseil suggèrent qu'on pourrait l'exempter, puis ils le demandent nettement. C'est un refus catégorique : « Le cuisinier de Monseigneur doit aller faire la soupe d'une compagnie d'infanterie ». Un autre jour, le Préfet dans une réception s'approche de Noguès pour lui faire remarquer que Monseigneur l'Evêque s'étonne qu'il n'est pas allé lui faire une visite accompagnée de Madame Noguès. Noguès de prendre la mouche et de déclarer à la ronde : « Une visite à Monseigneur ? Mais ma femme et moi, nous ne faisons des visites qu'aux personnes mariées, qu'il se marie, lui Monseigneur, eux ses chanoines, elles ses chanoinesses, alors nous leur rendrons visite ». L'assistance en fut quelque peu choquée.

Les incidents s'accumulent dans les mémoires des Périgourdins et dans les dossiers officiels. On dit ainsi, ce qui est exact, qu'il aime réunir chez lui les demi-soldes. On raconte aussi — ce qui est encore vrai — qu'il va chasser à Exideuil chez Bugeaud un de ses anciens colonels de 1814, républicain enragé.

Il est donc relevé de son commandement en juillet 1825, s'installe à Joigny avec sa femme et deux de ses enfants. Il y goûtera les plaisirs simples déjà appréciés par Louis-Napoléon, tranquillité, chasse, pêche, promenade et intérêt très vif aux travaux



agricoles de notre région, s'intéressant tout particulièrement à notre vignoble jovinien car à son départ, il emportera des plants de vigne de la Côte Saint-Jacques. Il vit confortablement installé — un jardin — deux domestiques — deux chiens d'arrêt, en regrettant que pour ne pas fatiguer son personnel, sa femme tienne à s'occuper elle-même de sa maison. Il recevra chez lui quelques amis aux idées libérales dont Monsieur Thibault notaire qui sera maire de Joigny en 1832 et Monsieur Lesire, grand chasseur, qui a été officier de « Volontaires nationaux » en 1792. Il aura des rapports corrects, sans plus, avec le préfet de l'Yonne, Monsieur de Gasville, avec le sous-préfet de Joigny, Monsieur Besson et avec le maire de Joigny, Monsieur Chaudot. Il semble avoir ignoré le régiment de Cuirassiers, alors en garnison à Joigny — les Cuirassiers de Condé d'abord puis les Cuirassiers de la Reine. La Duchesse d'Angoulême vint inspecter ce régiment quelques jours après le départ de Noguès (à la fin du printemps 1826). Cédant aux instances de son beau-père, il sollicite un rappel en service qui ne lui sera pas offert.

Alors, c'est le troisième retour dans son pays pour s'y installer définitive-

ment. Antoine achète un château, le petit château de Jû, dans le berceau de sa famille à quelques kilomètres de Castelnau. Il acquiert terres, troupeau, droits d'eau. Il retrouve des neveux, des voisins, se fait de nouveaux amis pour qui il ne veut être qu'un modeste soldat-laboureur ce qui ne l'empêche pas quelquefois de se déplacer dans une calèche de luxe attelée de six mules blanches et conduits par un cocher riche en couleurs et enrubanné comme un marquis Louis XV.

En 1830, le Général Noguès ressort son uniforme et avec une joie immense remet la cocarde tricolore à son chapeau. Au début d'août, il est nommé commandant militaire du département des Hautes-Pyrénées. Dès sa prise de commandement, ce sont des proclamations enflammées, écrites d'une plume vigoureuse trempée de la plus belle encre tricolore : « Aux soldats citoyens », « Soldats, mes camarades » prenant fait et cause sur tout, se faisant même le protecteur de l'Evêque de Tarbes.

Mais Noguès, comme ailleurs, en fait trop, son crédit s'use vite et en 1833, il est nommé au commandement du département des Basses-Pyrénées avec résidence à Bayonne. Il ne changera guère dans ce nouveau poste. Il crée un Comice Agricole départemental qui s'occupera de tout, sauf d'agriculture. Ainsi, il découvre une vilaine affaire de farines militaires avec malhonnêteté notoire et corruption de fonctionnaires. Il fait punir les coupables, civils et militaires, applaudi par toute la population mais sans l'approbation de l'administration. Noguès sera relevé de son poste pour être mis en disponibilité.

Prêt à quitter Bayonne, il est nommé au commandement d'une Brigade d'Infanterie installée en avant de Saint-Jean-de-Luz pour surveiller les mouvements carlistes d'Espagne vers la France, et de France vers l'Espagne. Son commandement, pour cette fois purement militaire, est apprécié. En 1838, à 61 ans, il est mis à la retraite, étant le plus ancien des généraux de brigade de l'Armée, avec plus de 25 ans de grade.

Au lieu de rentrer chez lui, il s'installe à Sainte-Foy-la-Grande, en Bordelais, parce que dit-il, chez lui, ce

n'est pas sa femme qui est la maîtresse de maison, mais sa belle-sœur, la veuve de 1812. Rentré plus tard chez lui, c'est alors sa femme qui part vivre chez sa sœur. La vie commune ne reprendra pas entre les époux, mais l'affection réciproque reste intacte. Ils se voient souvent mais sa femme se plaignait trop dans son mysticisme et sa neurasthénie, encore aggravés depuis les décès de deux enfants sur les trois.

Noguès vivra encore quinze ans après son départ de l'armée. En 1848, il veut se mettre au service de la jeune et fragile République. Il meurt à 76 ans, en 1853, et nous ignorons comment il a accueilli le retour de l'Empire. Il repose dans le petit cimetière de Castelnau à côté de son frère Xavier. Sa femme, décédée à 90 ans, en 1884, sera inhumée dans la tombe des Noguès. Une colonne de marbre rappelle le souvenir des trois frères Noguès, enfants du pays, et soldats de la Révolution et de l'Empire.

Antoine Noguès a écrit qu'il avait eu une vie d'homme de vérité et de justice mais avec les temps troublés qu'il a connus, ces mots n'ont pas toujours eu la même valeur — nous en savons quelque chose. Gascon, Antoine, concitoyen de l'Armagnac et de Cyrano, est resté fidèle à sa personne et à ses idéaux de 1792 avec un sens affirmé, parfois un peu trop personnel, de cet honneur, de cette vérité, de cette justice qu'il revendique hautement. C'était un Jacobin, mais un Jacobin doublé d'un Mousquetaire.

A Joigny, Louis Bonaparte nous a laissé une place — le nom en a été changé — la place s'est transformée, mais elle existe toujours au centre de la cité entre quai et Yonne. Il nous a aussi laissé le Manège où il n'y a plus de chevaux car les véhicules et les casques de nos pompiers ont remplacé ceux des dragons d'antan.

Noguès, lui, ne nous a rien laissé — au contraire, il a emporté quelque chose : des plants de vigne qui font qu'aujourd'hui, les gens de Bigorre et du Béarn, dégustant les vins de Madiran et des plateaux de l'Adour, peuvent trouver dans le fond de leurs verres, un goût particulier, agréable, celui de notre terroir, celui de la Côte Saint-Jacques.

LE CRIME DE JOIGNY

Assassinat de l'horloger Vétard coupé en 12 morceaux

par Morand et Vacher

(Suite)

INTERROGATOIRE DES ACCUSÉS

Fille Joséphine Martin

D. Vous êtes née à Joigny, vous n'avez pas de casier judiciaire. Votre conduite et votre moralité sont mauvaises. Vous avez abandonné votre famille pour vous livrer à la prostitution.

Vous aviez pour amant un sieur Babillot, qui allait tous les soirs chez vous. Il vous donnait 50 francs par mois.

La nuit du crime, vous lui avez dit de ne pas venir, que vous seriez absente. Il est venu cependant et a trouvé votre porte fermée.

Vous avez une petite fille. Cette enfant n'a-t-elle pas dit, témoin du crime : Ce n'est pas papa Babillot, c'est papa Vétard ?

R. Ma petite fille n'a pas dit cela.

D. Vous avez fait des aveux ; mais avant, l'accusation avait trouvé contre vous des pièces qui ne laissaient aucun doute sur votre culpabilité. Deux lettres avaient été saisies ; ces lettres donnaient des rendez-vous à Vétard. Elles étaient signées du nom de Rosalie Mary.

Le 10 février, vous aviez déjà été soupçonnées ; vous avez été interrogée. Vous avez répondu que le 8 février vous étiez restée chez votre mère. Vous êtes restée très calme et pleine de sang-froid ; vous avez été relaxée.

Mais le 24 février, dans une nouvelle perquisition, on a saisi chez vous une lettre adressée par vous à M. Ablon, de Joigny. Immédiatement, en l'examinant, le juge d'instruction a reconnu que l'écriture était exactement semblable aux trois lettres signées R. M. Vous avez commencé par nier et enfin vous avez fini par avouer être l'auteur de ces lettres.

Pendant ce temps-là, on interrogeait votre amant Babillot, qui reconnut la similitude des écritures. C'était une première charge. Il y en avait d'autres. Un sieur Salmon avait déclaré vous avoir vue le 8 au soir avec Vétard ; d'autres personnes encore ont

déposé vous avoir vue entrer le soir chez vous avec Vétard.

Et maintenant, dites pourquoi vous avez écrit ces lettres ?

R. Morand est venu chez moi et m'a dit d'écrire la première lettre ; je lui ai répondu que je ne voulais pas, que du reste il y avait assez de femmes chez lui pour l'écrire. Morand a insisté, disant qu'il ne s'agissait que d'une plaisanterie à faire à Vétard. J'étais loin de soupçonner ce qui se passerait.

D. Pour la première lettre, votre crédulité à une plaisanterie pourrait être acceptable, mais les trois autres lettres ? Vous vouliez donc continuer la plaisanterie ?

R. J'ai cru qu'il ne s'agissait que d'une plaisanterie.

D. Mais Rosalie Mary est venue déclarer que tous les détails contenus dans les fausses lettres ne pouvaient émaner que d'une personne qui la connaissait très bien. Or, Rosalie Mary vous a désignée,

R. Je ne suis jamais allée chez Rosalie Mary.

D. L'accusation prétend que vous avez donné votre clef à Morand pour attendre Vétard que vous étiez allé chercher ?

R. J'ai donné ma clef à Morand pour aller chercher une scie. Morand est revenu quand Vétard était déjà entré dans la maison.

D. Pourquoi vous êtes-vous en allée quand Vétard et Morand étaient ensemble.

R. J'avais besoin d'aller chez ma mère.

D. A quelle heure êtes-vous revenue ?

R. Vers 9 heures, la porte était fermée au crochet. Morand me reconnaissant est venu ouvrir. Je suis montée avec mon enfant. Morand était en bras de chemise et avait l'air tout drôle. Il m'a dit : montez, ce n'est rien. Je suis montée avec ma fille et j'ai vu le cadavre sur la table et Morand en train de le scier. Je me suis écriée, Morand m'a dit de me taire et

m'a menacée. J'ai eu peur et suis passée avec ma fille dans une autre pièce.

D. Plus tard, vers 9 heures et demi, n'êtes-vous pas descendue dans la rue pour chercher de l'eau à la fontaine ? Pourquoi alors que vous étiez libre dans la rue n'avez-vous pas crié ?

R. Morand me suivait pas à pas et j'étais terrifiée par sa présence.

D. Mais le lendemain, où avez-vous été ?

R. Je suis allée à la messe, puis à Saint-Julien-du-Sault, à la noce.

D. Qu'avez-vous fait à la noce ?

R. J'ai dansé.

D. N'avez-vous pas été à Saint-Julien-du-Sault acheter des dragées chez un épicier ?

R. Oui, Monsieur.

D. Vous entendrez un témoin qui vous accompagnait et qui vous dira tout à l'heure que sur l'enseigne de l'épicier on lisait : VÉTARD. Vous avez paru impressionnée.

R. C'est parce que j'étais encore sous l'impression de ce que j'avais vu.

D. Comment les membres ont-ils été emportés ?

R. Ils ont empli trois sacs des membres coupés et ont mis les sacs dans deux hottes. Morand a chargé l'une, Vacher a pris l'autre.

D. Reconnaissez-vous cette table et cette chaise ?

R. Oui.

D. C'est bien sur ces meubles que le cadavre a été scié ?

R. Oui.

D. Le vol était commis quand vous êtes rentrée, dites-vous ? Combien avez-vous reçu d'argent ?

R. J'ai reçu 40 fr. de Morand et 40 fr. de Vacher.

D. On a relevé contre vous des achats considérables faits après le crime, s'élevant à plusieurs centaines de francs.

R. Non Monsieur, je n'ai pas fait d'achats extraordinaires. J'avais reçu aussi un peu d'argent de ma mère.

D. Quand Morand a su que l'on avait fait une perquisition chez vous, il est accouru ?

R. Il est venu le soir, m'a prié de ne rien dire, qu'il était un misérable, mais il me priait d'avoir pitié de ses enfants. J'ai dit que je me tairais aussi longtemps que je le pourrais. Il m'a remis 20 francs ce soir-là.

INTERROGATOIRE DE MORAND

D. Il résulte de plusieurs témoignages que c'est vers 7 heures 1/2 que Vétard a été attiré chez la fille Mar-

tin. A la même heure, on vous a vu entrer chez cette fille. Est-ce exact ?

R. Non, Monsieur.

D. Qu'avez-vous fait pendant la soirée ?

R. Je me suis absenté de 7 heures à 7 heures 1/2 pour aller chez Vacher et puis je me suis couché.

D. La femme Droin est formelle dans sa déposition ?

R. C'est pour exercer une vengeance contre moi.

D. Vous avez entendu les accusations de la fille Martin ?

R. Tout ce qu'elle dit est faux.

D. Le neuf février dans la matinée, qu'avez-vous fait ?

R. Je suis allé le matin boire la goutte chez Vacher, puis je suis allé après avec quelques amis voir le bœuf gras. On nous a dit qu'un bras avait été trouvé dans la rivière et je suis allé voir comme tout le monde.

D. Des témoins ont dit qu'une forte odeur de chiffons brûlés s'échappait de votre demeure.

R. C'est possible, car j'avais allumé le matin mon poêle avec des débris de souliers et de chiffons ramassés par mes enfants.

D. Un témoin a déclaré qu'on avait bien tort d'accuser la fille Vallon, car vous lui aviez dit que vous aviez joué aux dominos le jour du crime avec elle chez Vacher jusqu'à 11 heures du soir.

R. Il n'a pas compris. Je lui ai dit : que j'avais bu la goutte le matin chez Vacher avec Domino et que celui-ci avait joué aux cartes avec Gabrielle Vallon.

D. La femme Salmon a déclaré que vous étiez sorti au moment du passage du bœuf gras le 8 février, à 8 heures du soir.

R. Non, puisque j'étais couché. J'avais même monté mon horloge avant de me mettre au lit.

D. Au cours de l'instruction, vous étiez porteur de sabots tachés de sang.

R. Oui, Monsieur, j'avais saigné du nez deux ou trois fois et le sang avait coulé sur mes sabots.

D. La hotte tachée de sang trouvée chez vous, la fille Martin dit qu'elle a servi à transporter le cadavre.

R. Si cette hotte a servi à transporter Vétard, ce n'est point par moi.

D. Comment expliquez-vous les taches de sang ?

R. J'avais taillé des épinces dont j'ai rapporté les branches dans la hotte. J'ai pu me piquer dans cette opération et le sang a pu se manifester. D'un autre côté, un criminel a pu prendre la hotte chez moi, s'en servir et la rapporter. Je me servais aussi

de la hotte pour rapporter de la viande.

D. Et les lettres écrites par la fille Martin, les avez-vous dictées ?

R. Non, Monsieur. Je ne connaissais pas plus la fille Mary que la fille Martin. Je jure que je ne suis jamais entré de ma vie chez la fille Martin.

D. Avez-vous été à neuf heures moins un quart devant la demeure de la fille Martin ?

R. Ce n'est pas possible, puisque j'étais couché.

D. Le lendemain du crime, êtes-vous allé au bord de l'Yonne avec Vacher ?

— Non, Monsieur.

D. Est-il vrai que vous avez envoyé votre fille prier la femme Salmon de dire que vous étiez chez vous le 8 février, à 9 h du soir ?

R. Non, Monsieur.

D. Les jours qui ont suivi le crime, on a remarqué que votre air était troublé.

R. Je ne pouvais pas l'être, puisque je n'avais rien sur la conscience.

D. Pourquoi avez-vous écrit à votre femme pendant votre détention ?

R. Pour lui dire de faire rappeler aux personnes qui m'avaient vu chez moi le 8 février, au soir, que je n'étais point sorti.

D. Est-ce que la fille Martin vous en veut ?

R. Je ne sais pas, je n'ai jamais eu de relations avec elle.

D. Pourquoi vous accuse-t-elle ?

R. Je suppose que c'est pour cacher les vrais coupables.

D. Lors de la reconstitution de la scène du crime, on a remarqué que vous aviez les yeux hagards et que vous étiez excessivement troublé.

R. Je ne le crois pas. La fille Martin m'accuse pour cacher les vrais coupables. Elle a été conduite par quelqu'un dans ce but.

D. Par qui ?

R. Je vais vous le dire. Je me rappelle que lors de ma deuxième comparution devant le juge d'instruction, le greffier Labaisse a donné à la fille Martin un billet pendant une courte absence du juge.

D. Fille Martin, vous avez entendu Morand. Dites-vous la vérité ?

R. Oui, Monsieur, Morand est le vrai coupable, je le jure. Il pourra nier jusque sur l'échafaud, mais c'est lui le coupable.

— Je jure que je suis innocent, réplique Morand.

D. Morand, vous avez déjà été condamné à six jours de prison.

R. Oui, Monsieur, mais je n'étais pas coupable, et ça m'a servi de leçon.

D. Les vêtements que vous portiez lors de votre arrestation n'étaient pas les mêmes que ceux que vous portiez le 8 février.

R. Oui, mais les autres étaient chez moi.

On présente aux accusés les scies tachées de sang trouvées chez la fille Martin et chez le gendre de Morand.

INTERROGATOIRE DE VACHER

D. Vous avez entendu tout à l'heure les déclarations formelles de la fille Martin. Elle a dit que vous vous trouviez dans la maison du crime quand elle y est entrée, que vous aidiez Morand dans sa besogne, que vous teniez une jambe du cadavre.

R. Je suis absolument étranger au crime ; j'étais chez moi et je n'ai pas quitté ma maison.

D. Fille Joséphine Martin, vous entendez.

R. La fille *Joséphine Martin* : Personne n'est plus certain que moi. Morand et Vacher sont les véritables assassins. Morand sciait le cadavre. Vacher tenait une jambe. Quand j'ai crié, Vacher m'a dit : Taisez-vous, malheureuse !

R. C'est faux.

D. Continuez, fille Martin ?

R. En entrant dans ma chambre, j'ai vu Morand sciant le cadavre, Vacher tenait une jambe. Morand a saisi un couteau et m'a dit : Tais-toi, ou je t'en fais autant qu'à Vétard.

D. Avait-on déshabillé le corps ?

R. Non, le corps était habillé ; ils l'ont scié avec les habits.

D. Qu'ont-ils fait du cadavre ?

R. Ils ont mis les morceaux du cadavre dans des sacs qu'ils ont mis au bas de l'escalier. Morand m'a dit : Pour le corps, la rivière est là. Quant aux vêtements, je les brûlerai.

D. Vacher, vous entendez ?

R. C'est faux, j'étais chez moi.

D. Pourquoi vous accuse-t-elle.

R. Je l'ignore.

Le Président à Vacher : Mais il y a des témoins qui viendront prouver que ce soir-là vous n'étiez pas chez vous.

D. Ces témoins se trompent alors ?

R. Ils peuvent se tromper de jour.

D. Mais pardon, ils affirment bien que c'est le 8 le jour du crime.

R. Ils se trompent.

D. Et le 9 février ? Vous avez été vu le lendemain du crime errant à 6 heures du matin le long de la rivière, comme à la recherche de quelque chose. Or, vous vous promeniez précisément à l'endroit où l'on a retrouvé le bras de Vétard.

R. J'ai l'habitude de me promener tous les matins sur le bord de la rivière. Du reste le témoin était à plus de deux cents mètres et ne pouvait me reconnaître.

D. N'êtes-vous pas rentré chez vous pendant la nuit, par l'escalier du jardin ?

R. Je n'étais pas sorti.

D. Un témoin vous dira qu'il vous a entendu rentrer.

D. N'avez-vous pas fait des paiements considérables depuis le crime ?

R. Chaque fois que j'avais des traites à payer, je les payais régulièrement.

D. Vous entendrez M. Ablon, le banquier, qui vous dira que vous n'étiez pas exact dans vos paiements et qu'il a été étonné de la facilité avec laquelle vous vous êtes acquitté des derniers paiements.

R. J'ai toujours payé régulièrement.

D. N'avez-vous pas dit un jour à un détenu : Morand a-t-il vendu la mèche ?

R. C'est faux.

INTERROGATOIRE DE LA FEMME VACHER

D. Vous êtes accusée de complicité dans le crime et de vol. Pendant le crime, vous avez apporté à votre mari à boire. A ce moment, vous avez reçu des objets provenant du vol. Vous êtes allée à Paris les vendre le lendemain.

R. C'est faux.

D. Fille Martin, veuillez répondre :

Joséphine Martin. — A 9 heures 1/2, madame Vacher est venue chez moi apporter deux litres de liqueur, elle a versé à boire à Morand et à son mari. J'ai pris avec elle un petit verre de cassis. Elle est partie peu longtemps après emportant les bijoux.

R. C'est faux, je n'ai jamais mis les pieds chez cette fille. Je ne suis pas sortie de chez moi.

D. Le lundi, dans votre voyage à Paris, qu'alliez-vous faire ?

R. Je suis allée à Paris avec ma bonne, invitée par M. Benoît, un ami.

D. Mais pendant le voyage, il paraît que c'est vous qui payiez partout ?

R. Cela n'est pas vrai, c'est M. Benoît qui payait tout.

D. Vous êtes-vous quittés à Paris ?

R. Nous nous sommes quittés peut-être une demi-heure.

D. Qu'alliez-vous faire à Paris ?

R. Nous allions tout simplement nous promener.

D. Benoît déclare qu'à un moment il vous a vu partir un panier à la main et vous êtes revenu avec le même pa-

nier contenant des petits rouleaux en veloppés de papier.

R. M. Benoît se trompe.

INTERROGATOIRE D'EUGENIE MARTIN, FEMME CLERGEOT

D. Les renseignements sur votre compte ne sont pas bons. Vous étiez la maîtresse de Vétard.

R. Je connaissais Vétard, mais je n'ai jamais été sa maîtresse.

D. N'est-ce pas vous qui avez fourni les renseignements pour écrire les lettres ?

R. Je n'ai fourni aucun renseignement. Si ma sœur a écrit les lettres, elle n'avait pas besoin de mes renseignements, car elle connaissait Rosalie Mary tout aussi bien que moi.

D. Un témoin prétend vous avoir vu avec Vétard le soir du crime. N'est-ce pas vous qui avez été chercher Vétard ?

— Je n'ai pas été chercher Vétard ; je suis restée chez moi le 8 février.

D. Une des hottes sanglantes vous appartenait.

R. Oui, on me l'avait prise à mon insu. Je l'ai réclamée. On me l'a rendue le lendemain.

D. N'avez-vous pas remarqué des traces de sang dans la hotte ?

R. Non, Monsieur.

D. On vous a trouvée nantie de sommes assez considérables ; on dit que vous avez fait après le crime des dépenses qui n'étaient pas en rapport avec vos moyens ?

R. Je n'ai acheté qu'un petit manteau et un petit chapeau pour ma petite fille ; cela m'a coûté une vingtaine de francs.

D. Après le crime, vous avez tenu un singulier propos. N'avez-vous pas dit à votre sœur : Tu auras soin de dire que tu as couché chez ma mère ?

R. Je ne lui ai pas dit cela.

Les interrogatoires terminés, M^e Lallier prie M. le président de vouloir bien adresser à la fille Martin la question de savoir si d'autres personnes qu'elle avaient une clef de son logement. La fille Martin répond que personne n'avait de clef. M. le président lui fait observer qu'elle a dit le contraire devant M. le juge d'instruction, car elle a déclaré que M. Babillot, son amant, avait une clef.

L'audience est suspendue à 3 heures 20.

L'audience est reprise à quatre heures.

LES TEMOINS

1. M. Brucy Louis

Vétard était en relations avec Rosalie Mary. Il a tenu le propos sui-

vant : Je sais que Rosalie est ici ; je sais même la maison où elle est descendue.

Le lendemain du crime, Morand est venu chez moi se faire payer ; il avait l'air abattu, mes ouvriers l'ont remarqué également.

2. M. Paul Lamblay

Déclare que s'étant présenté le 9 février au domicile de Vétard, il a trouvé la boutique mise au pillage. Il a constaté que la clef de la porte de Vétard était cassée.

3. M. Leblanc, marchand de savons

Est un voisin de Vétard. Il dit que le 8 février, à 10 heures du soir, il a entendu marcher près de sa demeure. Le lendemain matin il a remarqué que la boutique de Vétard n'était pas ouverte et il s'est alors rappelé ce qu'il avait entendu la veille. Il lui a semblé qu'il y avait cinq personnes, dont trois dévalisaient la boutique pendant que deux autres faisaient le guet. Il a reconnu aux traces laissées dans la poussière que c'était une main de femme qui avait pris les bijoux.

4. Gagnier Lucien, domestique

Je suis allé le 2 février chez Vétard, je lui ai donné en paiement un billet de cent francs. Il m'a rendu de la monnaie et j'ai vu dans son tiroir beaucoup d'argent.

5. Jobert, employé d'octroi

J'ai rencontré Vétard le 25 janvier se dirigeant vers la ville. Il était seul. J'ai supposé qu'il allait en bonne fortune.

6. Desenclos Louis, courrier de la poste

Vers deux heures du matin, le 8 février, en faisant mon service, j'ai vu de la lumière dans la maison de Vétard. Il y avait aussi du monde dans la maison.

7. Babillot, fondé de pouvoirs à la Recette de Joigny

Je suis allé le 8 février, entre 7 heures 1/2 et 8 heures, au domicile de Joséphine, selon mon habitude. Les volets et la porte étaient fermés. Je n'ai jamais eu de clef en ma possession. Je n'ai pas pu entrer. Elle m'avait du reste prévenu qu'elle serait absente ce soir-là.

On m'a présenté les lettres et j'ai pu constater l'identité de l'écriture.

Je ne connaissais nullement les relations de la fille Martin avec Vétard.

8. M. Ablon, banquier

Je suis fermier de la pêche sur la rivière ; or, le 8 février, mon pêcheur en levant mes filets, trouva sur les bords de la rivière, un bras d'homme. Il m'en fit part. J'allais me rendre au

parquet quand je rencontraï une personne qui m'apprit que l'on avait dévalisé la boutique de l'horloger Vétard. Je courus au domicile de Vétard, où je trouvai M. le procureur de la République à qui je fis part de la découverte de mon pêcheur.

Le témoin est venu en aide à la fille Martin par des prêts d'argent.

9. Rosalie Mary, femmes Defoix, domestique

On m'a présenté des lettres signées de mes initiales. J'avais pensé tout d'abord que c'était la femme Clergeot qui les avait écrites, car elle me connaissait bien.

D. Connaissez-vous Vétard ?

R. J'ai fait connaissance de Vétard en allant lui vendre une montre ; il m'a conseillé de la garder ; nous sommes restés en bons rapports depuis.

10. Demoiselle Angélique Godefroy, couturière à Joigny

Vers le 18 au 20 janvier, Joséphine Martin vint me prier de faire venir des magasins du Louvre et du Bon Marché des échantillons de robes pour une noce de son frère.

Je dois dire que ma maison est contiguë à celle de Joséphine Martin.

Le 8 février, vers 7 heures 1/2 du soir, j'entendis monter chez Joséphine Martin deux personnes, un pas d'homme et un pas de femme.

Vers 7 heures 1/2, j'entendis un grand bruit, comme une malle que l'on remuait.

Vers 10 heures 1/4, j'allais partir me coucher. J'ai entendu distinctement descendre. Jusqu'à 11 heures, ce bruit de descente fut continu.

Vers 11 heures, je n'entendis plus d'autre bruit que des fermetures de portes.

J'eus peur et je passai la nuit dans des trances de frayeur.

Le matin, vers 5 heures, en ouvrant mes volets, je vis que les volets de Joséphine étaient aussi ouverts. Je crus qu'elle déménageait.

Vers 11 heures, la fille Morand me dit : Joséphine est partie à la noce et elle ajouta : On a volé chez Vétard et on a trouvé un bras.

Je sortis. Je rencontraï M. Salmon qui me dit : Vétard a été assassiné : Je l'ai vu hier soit à 7 heures 1/2. — Où allait-il ? Il me répondit : Il allait chez Joséphine Martin.

A son retour Joséphine a pensé que c'était moi qui l'avais dénoncé. Il n'en était rien.

Je lui dis : Pourquoi vous aurai-je dénoncé ? que s'est-il donc passé chez vous ?

Elle me répondit : Il ne s'est rien passé.

Le témoin entre dans une foule de détails sur des conversations avec Joséphine Martin, sans apporter la moindre lumière dans le débat.

11. M. Hubert, garçon d'écurie

Le 8 février au soir, entre 7 heures et 8 heures, je vis une femme entrer chez Vétard. Vétard et la femme sont sortis dix minutes après. Ils ont tourné du côté de la porte.

12. M. Salmon Léon, menuisier

Vers 7 heures et 1/2, je vis Vétard se diriger rue de la Grosse-Tombe, n° 4, avec une femme. J'ai croisé Vétard, il est monté le premier dans la maison. J'ai bien reconnu Vétard. Quant à la femme, je n'ai pu que faire une supposition sur son allure, mais je n'ai pu la reconnaître d'une façon certaine. J'ai pensé que c'était la femme Clergeot.

13. Mme Boignot-Vétard à St-Julien

Le 9 février, la fille Joséphine Martin est venue chez moi acheter des bonbons, j'ai remarqué qu'en entrant elle était très émotionnée.

14. M. Pernet dit Cocasse

J'ai vu Morand passer sur le trottoir et j'ai dit : « Je ne mettrais pas la main dans deux places pour trouver le coupable ». Je soupçonnais Morand, à cause de ses allures, qui n'étaient point ordinaires depuis le crime.

15. M. Gaudenaire Eugène

J'occupais Morand, je n'avais pas à me plaindre de lui. Il avait volé du bois chez moi et je l'avais renvoyé.

16. M. Artault Louis

Morand était brutal, injurieux menaçant tous les ouvriers qui travaillaient avec lui. Personne ne l'aimait ; on le regardait comme dangereux.

Après le crime, je rencontraï Morand sur le pont. Je lui trouvai le visage complètement changé : J'en ai fait part à mon patron. Je lui ai dit : « Je connais l'assassin, c'est Morand ».

17. M. Brucy père

Morand est un homme de caractère dur. J'ai entendu dire par mon fils qu'il était brutal et querelleur avec les ouvriers, j'avais le dessein de le congédier.

18. M. Michel Moreau, jardinier

Morand a travaillé avec moi, il ne m'a jamais rien fait, ni rien dit.

Pernet dit Cocasse a dit devant moi : « qu'il lèverait la main où le coup avait été fait ».

19. M. Robert

Le 10 février, à 7 heures 1/2 du soir, j'ai entendu dire à la femme Clergeot le propos suivant à sa sœur Joséphine : « Aie soin de dire que le 8 tu as couché chez maman ».

20. M. Créneau, éclusier au barrage

Je connais Morand, je l'ai surpris un jour en état de braconnage sur la rivière. Je lui ai dit : qu'est-ce que vous faites là ? Morand m'a répondu : qu'est-ce que cela vous f...

J'ai dit à Morand : Je vous ferai mettre en prison pour vous guérir de votre air arrogant.

21. Femme Droin, propriétaire

Le jour du crime entre 6 h 1/2 et 7 h du soir, j'étais à la pompe et j'ai vu Morand entrer chez Joséphine Martin.

D. — Vous n'avez pas de doute ?

R. — Non, j'ai bien vu Morand entrer.

Le Président à Morand : Vous entendez ? Morand : Cela n'est pas vrai, c'est une vengeance.

Le Président au témoin : Vous connaissez bien Morand ?

R. — Certainement ; il est mon voisin et j'affirme que c'était bien Morand.

D. — Avez-vous des griefs contre lui ?

R. — Non. Je n'en ai pas.

Le témoin. — Le lendemain j'ai vu Morand, sur les 10 heures du matin, il a sifflé un coup et Vacher est accouru aussitôt à lui.

22. Madame Dussange, peintre

Le 8 février vers 9 heures du soir, j'ai vu sortir de la maison de la fille Martin, d'abord Joséphine qui allait à la fontaine et par derrière elle un homme que je n'ai pas connu. Mais à sa tournure, ça n'était pas Vacher ; c'était plutôt Morand.

23. Madame Ablon, vigneronne

A 9 heures moins 1/4 j'étais avec Mme Dussange, j'ai vu la fille Martin sortir de la maison et aller à la fontaine. Un homme est sorti deux minutes après elle. Je n'ai pas reconnu cet homme. Il m'a paru chaussé de gros souliers ferrés.

L'audience est levée à 7 h moins le quart et renvoyée à demain 11 heures du matin.

AUDIENCE DU 18 MAI

La curiosité de la population n'a pas été calmée par une première journée. C'est la même foule que nous retrouvons aux abords du Palais. Dès neuf heures, des friands de débats judiciaires se sont installés à la porte pour arriver bons premiers. C'est la même bousculade à l'entrée, le même envahissement à l'ouverture des portes.

L'audience est ouverte à midi moins un quart et les accusés sont introduits. Ils prennent place au banc d'infamie dans le même ordre que la veille. Leur

physionomie n'a pas varié. Vacher conserve particulièrement son air placide et sa physionomie calme.

M. le Procureur de la République explique que l'un des jurés, M. Gonon, s'étant trouvé malade, il y a lieu de le remplacer par le premier juré supplémentaire. La Cour rend un arrêt dans ce sens.

LA FIN D'UN INCIDENT

M. le Président à M. le Procureur de la République : Avez-vous quelque communication à faire concernant l'incident soulevé hier ?

M. le Procureur de la République : M. le Juge d'instruction de Joigny est venu aujourd'hui à Auxerre. Il a apporté la lettre dont il a été question, ainsi que plusieurs autres lettres non signées. Ces lettres vont être communiquées à la Cour dans dix minutes.

M^e Remacle : Je demande à la Cour de suspendre l'audience jusqu'à la communication de ces pièces.

M. le Procureur de la République va chercher la fameuse lettre et en donne lecture. Voici le texte de la lettre :

Joséphine, tu es une misérable, tu as voulu me sauver, eh bien tu m'as perdu. Au moment où tu recevras ma lettre, je ne serai peut-être plus, car je ne peux plus résister à la douleur qui m'accable de me voir dans une pareille position. Et dire que c'est de ta faute, coquine. Heureux pour moi que j'ai des bons papiers, sans cela je serais déjà arrêté. Jamais tu auras de mes nouvelles. Je ne veux pas te dire le pays où je vais. Je pars demain matin. Je pense que tu as brûlé mes papiers que tu avais. Si j'ai le courage de partir pour l'étranger, je serai peut-être sauvé. Je ne t'en dis plus que tu es une scélérate, une femme à ne pas fréquenter. Je te prie de brûler ma lettre de suite, que personne ne la trouve. Que tu sois maudite, car tu es capable de faire pendre un homme dans son lit. Combien de gens que tu as fait arrêter à faux. J'ai vu le journal en arrivant à Auxerre quand tu m'as dit de partir, mais je n'y suis pas resté, car si je l'avais écoutée, je serais déjà arrêté, car tu es trop traître et crapule. Jamais tu n'auras de mes nouvelles.

M. le procureur ajoute que cette lettre est écrite au crayon, qu'elle a été mise à la poste à Paris, gare de Lyon, et qu'elle porte le timbre de Quarré-les Tombes, 12 mars 88. Comme elle était adressée à Joséphine Martin, rue de la Grosse-Tombe, il est probable, dit-il, qu'il y eu erreur de la part de l'administration des postes et qu'on a confondu la rue de la Grosse-Tombe avec la ville de Quarré-les-Tombes.

Voilà une lettre qui semble n'être qu'une grosse fumisterie et qui ne mérite pas, à notre avis, toute l'importance qu'on y attache.

M. le président à Joséphine Martin : Avez-vous reçu cette lettre ?

R. Non, Monsieur, je ne l'ai jamais vue. C'est M. Franck, le gardien-chef de la prison, qui m'a appris qu'elle existait.

M^e Remacle : Comment la lettre est-elle arrivée entre les mains du gardien-chef et comment est-elle retournée à Monsieur le juge d'instruction ?

M^e Lallier : Y a-t-il un procès-verbal de saisie de cette lettre ?

M. le procureur de la République : Non.

M^e Lallier : Je demande qu'on entende immédiatement M. le gardien-chef au sujet de cette lettre.

M^e Remacle : Je me joins à la demande de M^e Lallier.

Le président à Joséphine Martin : Connaissez-vous cette lettre ?

R. Non, Monsieur.

L'audience est suspendue à midi un quart.

Elle dure plus d'une heure, cette suspension, et l'audience n'est reprise qu'à une heure et demie.

A la rentrée des accusés, Joséphine Martin est absente. Les gendarmes nous apprennent qu'elle est avec son défenseur. (Rires). Elle ne tarde point à apparaître.

M. le président demande aux défenseurs s'ils ont des observations à présenter.

M^e Remacle demande qu'on entende de suite le gardien-chef de la prison. M^e Lallier demande des explications sur ce fait que des procès-verbaux aient été dressés et non joints au dossier.

M^e Remacle ajoute qu'il demande la lecture de plusieurs des lettres qui n'ont pas été jointes au dossier. Il désire que l'affaire soit jugée à cette session.

Le procureur de la République répond que les procès-verbaux non joints au dossier portent les dates des 2 mai et 4 mai et que le dossier a été adressé à la chambre des mises en accusation le 29 avril. Il ajoute que toutes les pièces seront remises au jury.

M^e Lallier fait des réserves.

M^e Remacle insiste pour que le gardien-chef soit entendu immédiatement.

La Cour déclare s'y refuser si M^e Remacle ne prend pas des conclusions régulières.

A la suite d'une courte explication avec sa cliente, M^e Remacle déclare ne point prendre de conclusions.

L'incident est clos.

(A suivre)

QUINCAILLERIE CROUZY et Cie

52, AVENUE GAMBETTA — JOIGNY

Tél. : 62-22-33

FOURNITURES DE BATIMENT — OUTILLAGE — METAUX
SANITAIRE — ROBINETTERIE

CONCESSIONNAIRE ARTHUR MARTIN

CAISSE CRÉDIT AGRICOLE

Avenue Roger-Varrey
JOIGNY

Toutes opérations
de banque, bourse, change,
tous crédits

DEMENAGEMENTS
TRANSPORTS

Rail — Garde-Meubles — Route

ANDRÉ GATEAU

43, Av. Gambette, Joigny - 89

Tél. : 62.17.43

Correspondant S.N.C.F. et D.E.S.

Tout ce qui concerne
le pneu

Sté JEANDOT Fils

Maison fondée en 1924

13, Avenue Robert PETIT

89 - JOIGNY

Tél. : 62-18-84

USINE JACQUES CŒUR



Toute l'alimentation
du bétail

CÉZY - 89

Tél. : 63.10.01

Assurances
Retraites
Crédits

Marcel RENAUD

Rue de Brion
Place Colette

TEL. 62-08-97

89 - JOIGNY

**THOMSON
DUCRETET
ATLANTIC
FRIGECO**

G. PIERROT

DISTRIBUTEUR AGREE

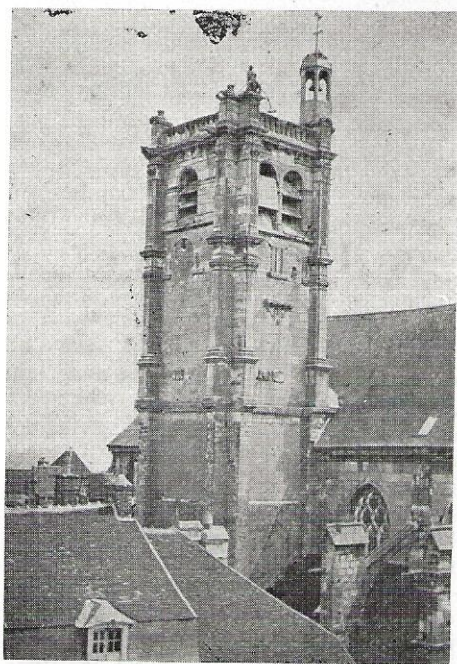
28, rue de l'Etape, JOIGNY

Tél. : 62.17.92

SERVICE APRES VENTE

Notre SAINT-THIBAUT et ses homonymes

par le Colonel SCHNEIDER



Peu de concitoyens connaissent vraiment l'Histoire de Saint-Thibault, patron d'une de nos paroisses. En outre, sont honorés en France, en Italie, en Allemagne et en autres pays divers saints portant le même nom sous sa forme française : Thibault — ou Thibaut — ou Thibaud ; italienne : Ubaldo ; ou allemande : Théobald. En fait, ce prénom est d'origine germanique et provient de la contraction de « Theud » (peuple) et de « Bald » (audacieux).

Nous suivrons d'abord la vie de notre saint local, puis nous évoquerons celle de ses homonymes.

SAINT-THIBAUT DE PROVINS

C'est sous ce nom qu'est connu celui que nous honorons à Joigny. Sa vie a d'abord été racontée par son ami de Vandice, mais elle a été parfois quelque peu déformée par la légende qui s'est emparée de ce fils de famille illustre, car, en vertu d'une vocation précoce, il avait opté pour la pauvreté et s'était finalement distingué comme ermite.

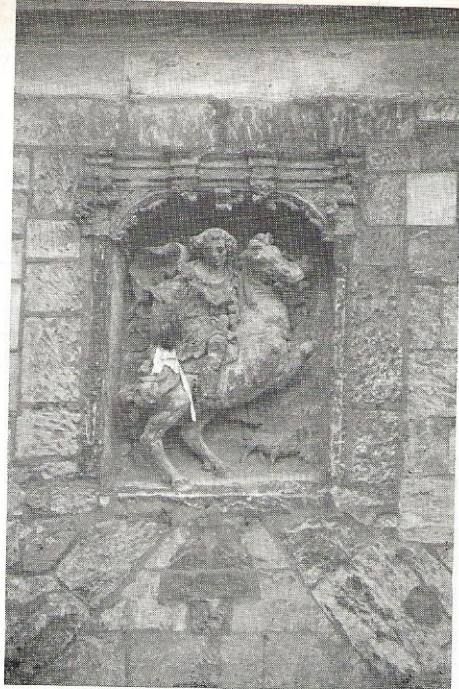
Né sans doute à Provins en 1017, il était le fils d'Arnoul — ou Arnulphe — comte de Champagne et de Willa-Guilla en latin — ou Gisèle en français — elle-même nièce du roi de Bourgogne.

C'est cette origine qui le fait souvent représenter sous la forme d'un garçon noble, à cheval et tenant un faucon. Son prénom était très répandu dans sa famille. Dès 534, un nommé Théobald ou Thibault était devenu roi de Metz, laissant sa succession à Clotaire-1^{er}. Puis, en 1201, Thibault né à Troyes, fut roi de Navarre, sous le nom de Thibault 1^{er}.

Notre saint avait d'ailleurs comme arrière grand-oncle l'archevêque honoré comme Saint-Thibault de Vicence. Et, d'après la légende, il aurait dit à sa nièce, qui allait être l'aïeule de notre patron local « De la fille que vous mettez au monde naîtra un enfant qui dépassera en vertu tous ses parents ». Et le descendant ainsi nommé vint au monde en 1017. Son parrain fut un autre porteur du nom, Thibault III, comte de Blois.

Elevé dans une famille illustre et destiné au métier des armes, cet enfant fut cependant bientôt attiré par la vie des ermites. Selon la légende, il admirait tout particulièrement celle d'Elie au Mont-Carmel, celle de St Jean-Baptiste sur les bords du Jourdain, celles de Saint-Paul et de Saint-Antoine.

La niche aménagée au-dessus de la porte latérale de l'église Saint-Thibault a reçu une statue équestre du patron de l'église, décorée chaque année (comme ici) d'un bouquet de fleurs blanches



droit sur un autre : c'est le miraculé de Joigny. Il agit là, nous rapporte-t-on d'un modeste ouvrier mal conformé, qui travaillait à la construction d'une église, celle de saint Jean. Or ce malheureux ne pouvait épouser la belle de ses rêves, à cause de son infirmité. Il avait, d'ailleurs, beaucoup prié, espérant un miracle pour trouver une allure normale. Mais sans succès, lorsque parvinrent à Joigny, pour être acheminés sur Provins, les restes mortels de Saint Thibault. Et notre homme s'adressa à ce dernier. Et il fut exaucé.

Car, comme il est indiqué sur la façade de la maison du Pilon, ce malheureux, par la grâce de notre saint, trouva une taille normale. D'où cette belle perspective d'un certain bonheur conjugal avec celle qu'il aimait. Cette aventure fut mise en vers à l'époque, vers retrouvés à la Bibliothèque Nationale par notre ami Macaisne.

C'est donc ce miracle qui, selon la légende, marqua le passage à Joigny du corps de saint Thibault. Ce dernier transita ensuite à Sainte-Colombe, où une chapelle fut construite à sa mémoire, puis à Provins où en 1157, l'église Saint-Paul prit le nom de Saint-Thibault, puis à l'abbaye Saint-Pierre-de-Lagny, dont Arnoul était l'abbé. Là encore, une église fut dédiée à Saint-Thibault. Elle fut à l'origine de Saint-Thibault-les-Vignes.

Mais d'autres pèlerinages et églises naquirent dans la région et dans tout le pays.

- Saint-Thibault-les-Bazoches (Aisne),
- Vaucouleurs (Meuse),
- Château-Porcien (Ardennes),
- Méréville (Meurthe-et-Moselle),
- Saint-Thibault (Aube),
- Chambrocourt (Haute-Marne),
- Saint-Thiébaud (Haute-Marne),
- Roches-sur-Yon (Haute-Marne),
- Clefmont (Haute-Marne),
- Vitry-en-Perthois (Marne),
- Spoy (Côte-d'Or),
- Flammécourt (Haute-Marne),
- Saint-Satur (Cher),
- Metz (Moselle).

Ces églises et monastères datent sans exception des XI^e et XII^e siècles, et parmi ces fondations quatre appartiennent à Molesme. En fait dans cette région, fréquents étaient, comme nous l'avons déjà noté, les jeunes nobles qui, renonçant à leur état, choisissaient la pauvreté et la vie monastique. Dans ces conditions, souvent les familles et surtout les grands seigneurs du lieu attribuaient des prieurés à l'abbaye de Molesme.

Ainsi le culte de saint Thibault s'implantait fortement dans les diocèses de Sens, de Meaux, d'Autun, de Soissons, de Toul et de Troyes. A vrai dire une partie des reliques est restée à Adria et à la cathédrale de Vicence. La fête du saint se célèbre le 1^{er} juillet au vil-

lage de la Badia, près de l'abbaye de Vangadizza, dont il subsiste seulement des vestiges, le 4 dans le reste du diocèse d'Adria, et le 3 à Vicence même. Mais le culte de saint Thibault est très répandu également en Allemagne, voire en Autriche. En somme il s'agit là d'un saint à renommée internationale, alors qu'il est bien de nos régions. Mais il appartenait à une famille germanique.

Souvent il a d'ailleurs été confondu avec son homonyme, le saint Thiébaut, célébré notamment à Thann. Il peut être intéressant d'évoquer ce dernier ainsi que les autres Thibaut ou Théobald que l'Eglise honore dans diverses régions proches ou lointaines.

LE SAINT THIEBAULT DE THANN ET LES AUTRES THIBAUT OU THIBAUT

Lui aussi était d'origine illustre. Selon les dernières recherches faites par Quirico Rughi, prêtre du diocèse de Gubbio, la famille était, elle-aussi, venue de l'Est de la France. En 962, l'empereur Othon avait nommé un certain Balthasar (Baldassini) gouverneur de Gubbio. C'était le grand-père de saint Thiébaut. Un neveu de ce dernier devait épouser une comtesse de Ferrette. Et cette parenté allait expliquer la vénération témoignée par les comtes de Ferrette, seigneurs de Than, pour leur illustre parent par alliance. D'où la construction du sanctuaire qu'est l'actuelle collégiale alsacienne.

Mais voici la vie de ce saint, appelé Ubaldo en Italie où il a été évêque de Gubbio. Il y est mort, d'après la tradition, en 1160, c'est-à-dire un siècle après notre saint Thibault de Joigny. Il a été canonisé dès 1192, par le pape Célestin III. Mais il existe une relation étroite entre la translation d'une certaine relique du saint et l'origine de Thann, cette merveilleuse petite ville au pied des Vosges. Et le jumelage de Gubbio et de Thann, inauguré en mai 1958, a été la consécration des liens unissant les deux cités à Saint-Thiébaut.

En effet, une vieille légende rapporte que l'évêque sur le point de mourir, ayant vécu dans la pauvreté, ne put guère récompenser les services d'un loyal serviteur, son camérier, un Lorrain. Il lui légua donc seulement l'anneau qu'il portait à son pouce droit. Et, après le décès de son maître, cet hom-

me, voulant saisir le bijou, arracha par mégarde une partie du pouce.

Puis, après avoir mis ces reliques dans la tête démontable de son bâton de pèlerin, il se mit en route pour sa province natale. Arrivant dans une magnifique forêt de l'actuelle vallée de Thann il posa son bâton contre un sapin, puis s'endormit. Au milieu de la nuit, il fut réveillé par des chants. C'étaient des anges voltigeant autour de l'arbre contre lequel était adossé son bâton. Puis, voulant reprendre ce dernier il ne le put : car le bâton restait en place...

D'après la légende, le comte de Ferrette, réveillé par le chant des anges, se rendit sur place et fit le vœu d'élever une chapelle sur les lieux, et le bâton avec la bague put être pris par le clergé.

Le camérier resta quelque temps chez le comte puis rejoignit al Lorraine, alors qu'une chapelle consacrée à Saint-Thiébaut fut érigée sur place, et autour d'elle allait naître la future ville de Thann. Or, selon un examen du corps de saint-Thiébaut conservé à la cathédrale de Gubbio, il apparut — en 1946 — qu'un morceau de la peau du pouce manquait et correspondait à la relique vénérée à la collégiale de Thann.

L'authenticité de celle-ci n'est donc plus mise en doute, le culte de saint Thiébaut se maintient encore actuellement à Thann, où jadis les comtes de Ferrette ont dû largement contribuer à la construction d'une première église, qui devint un pèlerinage de renommée mondiale aux XIV^e et XV^e siècles. Mais sur place le 1^{er} juillet est toujours fêté avec éclat. La veille a lieu une cérémonie à la collégiale, suivie d'une procession à laquelle prennent part toutes les personnalités officielles civiles et militaires invitées. Puis, musique en tête, le cortège se dirige sur la place à côté de l'église, où se dresse trois sapins, préparés selon une longue tradition et que bénit le prêtre. Puis trois personnalités — souvent l'évêque, le préfet et un général — allument chacune un sapin. Trois immenses flammes montent alors au ciel, où ensuite se déclenche un immense feu d'artifice... C'est, selon l'expression consacrée, la « crémation des trois sapins »... En 1979, les trois « sapins »

ont été offerts par le président Giscard d'Estaing...

Telle est l'histoire, la légende, de saint Thibaut, l'ancien évêque de Gubbio, où, chaque année, son souvenir donne lieu à une fête locale mi-religieuse, mi-profane, avec une « course des cièrges », chacun haut de huit mètres...

Mais trois autres saints portent le nom de saint Thibaut. C'est d'abord l'oncle du nôtre, **saint Thibaud de Vienne**, évêque et confesseur. Son père était de race franque et sa mère nièce du roi de Bourgogne. Né à Tolvon, à deux kilomètres de Voiron, il fut élevé chez le roi Conrad. Sacré archevêque de Vienne à trente ans, il disposa des grands biens hérités de ses parents, en faveur des pauvres et il affranchit nombre de serfs. C'est à son initiative qu'eut lieu, en 994, dans le diocèse de Lyon, un concile des évêques de Lyon, de Vienne et de Tarentaise. Ceux-ci, tout en confirmant les possessions des abbayes de Cluny et de Saint-Bernard-de-Romans, interdirent la pratique de la chasse aux clercs et sévirent contre les prêtres mariés. Saint Thibaud de Vienne mourut en 1001, après un pontificat de quarante-quatre ans.

Saint Thibaud le confesseur, mort en 1150, était né au Piémont, à Vico, près de Mondovì. Contrairement aux autres saints portant son nom, il appartenait seulement à une famille aisée, non noble. Mais, dès son jeune âge, il aspirait à la pauvreté. Il quitta la maison paternelle pour s'embaucher chez un fabricant de chaussures d'Alba. Il y gagna l'estime de son employeur qui, sur son lit de mort, l'engagea à épouser sa fille et à prendre sa succession. Bien au contraire, Thibaud remit à la veuve toutes les économies qu'il avait pu réaliser.

Il se rendit à Compostelle en pèlerinage, puis, à son retour à Alba, se fit portefaix. Il aidait les autres à porter leurs charges et leurs peines, menant lui-même une vie d'ascète, couchant sur le sol et pratiquant le jeûne et la mortification. Il voulut être enterré dans un terrain vague situé entre deux églises. Après sa mort il est devenu le patron des portefaix et savetiers du Piémont.

Saint Thibaut de Marly, mort en 1247, était né dans l'illustre famille des Montmorency, de Bouchard 1^{er} de Marly, et de son épouse Mathilde de Châteaufort, petite-fille de Louis VI.

Ayant d'abord bénéficié d'une éducation militaire, il eut, comme jeune enfant, une grande dévotion pour la sainte Vierge et, désireux de suivre la règle de Cîteaux, il entra dans l'abbaye des Vaux-de-Cernay dès 1226. Remarqué à cause de sa foi et de son savoir, il fut nommé prieur dès 1230 et élu abbé en 1235. Il se distinguait par son désintéressement, ne voulant être dispensé d'aucune activité de ses moines, aidant les maçons chargés de la construction des nouvelles travées, devenues indispensables à une communauté en constante croissance.

Misérablement vêtu d'habits rustiques, il estimait être conforme aux recommandations de saint Bernard. Il était chargé de la direction spirituelle des moniales de Port-Royal et de Notre-Dame-du-Trésor (Vexin). Saint Louis et la Reine Marguerite de Provence lui témoignaient une profonde reconnaissance, attribuant à sa prière les enfants qu'après une longue attente ils avaient finalement vu réjouir leur foyer.

Après sa mort en 1247, sa tombe attirait des pèlerins en grand nombre et en 1270 intervint la canonisation de saint Thibaut de Marly.

✱✱

Que conclure du récit des vies de tous ces saints qui, au cours des siècles, ont illustré le nom de Thibault sous toutes ses formes ? D'abord, à l'exception d'un seul, ils sont tous d'origines illustres, appartenant à des familles qui ont donné des rois et de grands chefs à la France, à l'Allemagne et à l'Italie. Et, d'une manière générale — qu'ils aient été évêques ou modestes travailleurs — ils ont tous été attirés par le dénuement et le sacrifice. Issus de familles riches, ils ont tous pratiqué la charité et le dévouement au service des autres, mais surtout des plus déshérités. Autre coïncidence : ils sont tous fêtés en juillet.

Fernand-Thiébaud SCHNEIDER.

LES COMTES DE JOIGNY

par M. VANNEROY

Les comtes de Joigny tinrent une place considérable dans l'histoire régionale, ayant eu de tout temps le titre de premier des sept comtes de Champagne, les six autres étant RetHEL, Brienne, de Roucy, Beaune, Grandpré et Bar-sur-Seine, selon certains auteurs, d'autres remplacent Bar-sur-Seine par Porcien, ou Beaune par Braine vers Laon. Mais aucun ne conteste la place éminente tenue par le Comte de Joigny, dont la primauté est constatée par des lettres patentes de Charles VI en mars 1403. La reine Blanche veuve de Philippe VI de Valois en 1354 voulut vainement disputer cette préséance contre Jean de Noyers. La dernière confirmation de ce privilège est connue par une lettre de Henri III (1583).

Trois familles seulement gouvernèrent le Comté :

— celle de Raynard le Vieux, son fondateur de 996 à 1336 ;

— celle de Noyers, de 1336 à 1606, celle-ci sous des noms différents car souvent l'héritage fut en possession d'une fille unique qui le transmit par héritage ;

— la famille de Gondi, héritière du Cardinal (ex-évêque de Paris qui l'acheta en 1608) éteinte le 28 avril 1794 par la mort du dernier des Neuville-Villeroy, victime de la Terreur.

Famille de RAINARD-LE-VIEUX

Davier mentionne dans ses Mémoires pour l'Histoire de Joigny que Raynard le Vieux, comte de Sens fit bâtir le premier château en 996 sur une terre dépendante de Notre-Dame du Charnier, qu'il tenait par bénéfice et qu'il usurpa. On ignore l'emplacement de la ville primitive qui devait sans doute, être située plus près de la rivière, avant, comme toutes les villes de la région, de se réfugier sur la hauteur, plus facile à défendre, au temps des invasions du haut-moyen-âge. Raynard mourut en 1003.

Il laissa deux fils, l'aîné qui fut chassé du Comté de Sens après une lutte contre l'archevêque, appuyé par le Roi Robert. Le second, comte de Joigny se serait réfugié auprès de son parent, le Comte de Champagne, Eudes ou Odon, et lui aurait fait hommage de son fief. On croit qu'il se nommait Renard. D'autres le nomment Frotmond et le font mourir prisonnier dans la tour d'Orléans. Sa femme se serait remariée à Estienne de Vaux qui fit bâtir le château de Joinville. Il aurait marié sa belle-fille, fille de Frotmond à Geoffroy que les autres chroniques disent avoir été investi par le comte de Champagne à la mort de Rainard II qui n'avait pas d'enfant.

Quoiqu'il en soit, ce Geoffroy est le premier comte dont l'existence soit pour nous certaine, attestée par la fondation qu'il fit du Prieuré Notre-Dame, en 1080. Il y établit des moines venus de La Charité-sur-Loire, de l'ordre de Cluny, et leur donna les dîmes des trois paroisses qui existaient déjà « à charge pour eux de faire assurer le service divin », ce qui fit du Prieur le seul Curé des trois paroisses ; les autres desservants n'étant que ses vicaires perpétuels, à sa nomination, état de choses qui influencera grandement l'histoire religieuse de Joigny et qui dura jusqu'à la Révolution qui abolit le Prieuré.

Geoffroy eut pour femme, d'après le nécrologe du Prieuré, aujourd'hui disparu, mais que Davier avait pu consulter et dont il tira la chronologie des Comtes, une nommée Elvidis. Il mourut en 1080 et Davier cite son épitaphe en latin et décrit son tombeau.

Guy mourut sans enfants et son frère Raynard lui succéda. Celui-ci, surnommé Totum, épousa Vaindemonde ou Guillemonde, fille de Jocelin de Courtenay. Il se croisa en 1096, revint de la Terre-Sainte, mais on ignore l'année de sa mort.

Guy second, son fils aîné, se croisa en 1147, avec Louis VII le Jeune. Il fit des donations au Prieuré où il fut enterré (ce qui prouve que lui aussi revint de la Croisade). Il n'avait pas d'enfants.

Son successeur Raynard II était comte en 1154 d'après une charte de donation de l'abbaye de Dilo. Il épousa Aalais, ou Adelaïs, dont le tombeau, ramené de Dilo au XIX^e siècle, lors de la démolition de l'abbaye, est en l'église Saint-Jean (Echo n° 2). Il fit aussi le voyage de la Terre Sainte et fit au Prieuré de nombreuses donations en 1160 et en 1164. On ignore l'année de sa mort.

Guillaume 1^{er}, son fils aîné, épousa Alix de Courtenay fille de Pierre de France puis en secondes nocces Béatrix de Sancerre (le premier mariage ayant été cassé pour lien de parenté). Il partit à la Croisade avec Philippe-Auguste. On a de lui des chartes de donation au Prieuré et à Dilo qui vont de 1170 à 1213. On sait qu'il vivait encore en 1216 par un arrêt du roi Philippe et peut-être en 1220.

Guillaume II, son frère, épousa Agnès en 1202. Il partit à la Croisade contre les Albigeois avec Simon de Montfort. En 1221, il abandonna la moitié du droit de mainmorte qu'il avait sur les habitants de Joigny et en 1238 le reste de ce droit. Ce sont les premières franchises accordées à la ville. Il fit de nombreuses donations aux religieux et, en 1239, reçut de Saint-Louis une épine de la Sainte-Couronne que ce roi avait rachetée. Elle fut vénérée en l'église Saint-Jean et détruite pendant la période révolutionnaire. Il mourut en 1255. Son second fils Gaucher fut Grand Chambrier de France et épousa Mahaut, comtesse d'Auxerre et de Nevers.

Guillaume III surnommé Pampelet, fils aîné de Guillaume II, épousa Elisabeth, dont on ne connaît pas la famille. D'après les chartes de donation, il vivait en 1256, 1257, 1258.

Son fils, Jean 1^{er}, lui succéda. Il épousa en secondes nocces Elisabeth de Mello, dame de Saint-Maurice-Thizouaille, fille d'un connétable de France. Il vivait en 1276.

Jean II, son fils, lui succéda. Il épousa Marie de Mercœur. Il passa en Italie avec Pierre d'Alençon, frère de Philippe III le Hardi qui voulait venger le massacre des Vêpres siciliennes. L'armée française fut détruite par trahison aux environs d'Urbino, dont les habitants avaient creusé et dissimulé des fossés pour arrêter la cavalerie. Jean II y périt dans cette embuscade en 1282.

Jean III succéda très jeune à son père. Il épousa Agnès de Brienne et en 1300, au mois de septembre, ils accordèrent aux habitants une charte de franchise qui, toujours confirmée par leurs successeurs, marque le point de départ de l'administration communale (+ 1324).

Sa fille, Jeanne, lui succéda. Après la mort de son père, mais avant 1326, elle épousa Charles de Valois, frère du roi Philippe VI. En 1330, elle fonda l'hôpital au-delà des Ponts, consacré à tous les Saints et le dota richement. Elle y établit cinq prêtres et un frère, six sœurs de la règle de Saint Augustin pour y exercer « les sept œuvres de Miséricorde ». Elle y fut enterrée le 21 décembre 1336. Charles de Valois lui survécut, se maria et fut tué à la bataille de Crécy en 1346.

Simon de Sainte Croix, parent de la Comtesse Jeanne lui succéda. En 1337, il confirma les privilèges des habitants de Joigny, et mourut en 1345. Auparavant, il avait cédé le Comté à Jean de Noyers en échange d'autres terres en Champagne. Ce fut la fin de la souveraineté des descendants de Rainard le Vieux.

Famille de NOYERS

L'échange des terres ayant eu lieu en 1337 ou 1338, Jean de Noyers devint comte de Joigny. En 1358, pendant la captivité du Roi Jean II en Angleterre, il fut envoyé par le Dauphin Charles avec soixante hommes d'armes au secours de la duchesse d'Orléans, de la femme du Dauphin et de trois cents dames assiégées à Meaux par les Parisiens révoltés qui s'étaient joints à la Jacquerie. Ceux-ci furent défaits et perdirent, dit-on 7 000 hommes, par Jean II, le comte de Foix et le capitaine Bach.

Il mourut à la bataille de Brignais, livrée contre les brigands qui dévastaient les campagnes et se faisaient appeler « les Tardvenus » le 10 mars 1361.

Milles II de Noyers succéda à son père, et épousa Marguerite de Vantadour. Il fut fait prisonnier à la bataille d'Auray en 1364, avec Bertrand Duguesclin ; sa rançon fut payée par les Joviniens. Il mourut en 1376.

Jean II succéda à son père, quoiqu'étant « en fort bas âge ». Il mourut le 29 janvier 1313, au Bal des Ardents, des brûlures qui l'atteignirent alors qu'il accompagnait dans un ballet le roi Charles VI, déguisé en sauvage, leurs costumes ayant pris feu. Le roi fut sauvé de justesse.

Louis de Noyers succéda à son frère, mort avant d'être marié. En 1403, il fut confirmé par le roi Charles dans sa dignité de Doyen et premier des Pairs de Champagne. Il mourut en 1415.

Il ne laissa qu'une fille Marguerite qui lui succéda et épousa en 1409 Guy de la Tremouille. Il tenait le parti des Armagnacs et assiégea Saint-Florentin en 1417 et Sens en 1418.

D'après Davier, il fut soupçonné par les habitants de vouloir introduire des Armagnacs dans la ville. Cela donna lieu à une émotion populaire, dans laquelle la plupart des habitants s'étant armés de maillets qui étaient les armes de ce temps là furent appelés de là « Maillotins », comme l'ont été les Parisiens, pour avoir dans une sédition arrivée en 1381 enfoncé l'Hôtel de Ville de Paris et pris trois à quatre mille maillets de fer.

En 1420, ce comte confirma les droits, privilèges et franchises des habitants. Tarbé, dans l'Almanach du Diocèse de Sens de 1782, affirme qu'il prit part à la bataille de Cravant en 1424, qu'il eut des contestations avec Dreux de Montaufier prieur de Saint-Pierre-le-Vif, et qu'il mourut avant 1438.

Davier indique que son fils, Louis de Tremouille était comte en 1431, à la mort de sa mère — le comté venant de l'héritage de celle-ci. Il faut donc reléguer au rang des légendes la vieille tradition qui accuse les habitants de Joigny d'avoir, au cours de cette émeute des Maillotins assassiné leur comte !

C'est Louis de la Tremouille qui avait fait don à l'église Saint-Jean d'un vase d'argent pour servir de reliquaire à la Sainte Epine. Vase et relique disparurent lors de la Révolution.

Sa fille Jeanne épousa Jean de Chalons, Seigneur de Vitteaux. Il tint le parti du Duc de Bourgogne contre Louis XI, puis celui de Marie de Bourgogne et de son mari Maximilien d'Autriche. Pour cette raison, le comté de Joigny lui fut confisqué, puis rendu en 1482, lorsque la paix fut faite. Il mourut en 1485.

Sa fille Charlotte de Chalons lui succéda. Elle épousa en 1492 Adrien de Sainte-Maure et dut soutenir contre ses frères un long procès, qui en 1500 lui attribua le Comté.

Leur fils Jean de Sainte Maure leur succéda au Comté en 1507. Après la mort d'Adrien, Charlotte de Chalons épousa en secondes noces François d'Allègre, seigneur de Précy. Il épousa en 1526 Anne d'Humières et en eut

un fils, Charles de Sainte Maure qui hérita fort jeune du Comté sous la garde noble de sa mère. Il mourut en 1533.

Louis de Sainte Maure, frère du précédent, épousa en 1540 Renée de Rieux, héritière de la Maison de Laval. Il devait être de caractère difficile, s'entendit fort mal avec sa femme, la tint prisonnière plusieurs années, eut un grand procès avec les enfants de sa sœur devenue Louise de Laval qui lui disputait une part du Comté, avec l'Abbesse de Saint-Julien d'Auxerre, et de nombreux autres. Après la mort de Renée de Rieux, il épousa Madeleine Olivier, fille du Chancelier de

MAISON DE LA PRESSE

LIBRAIRIE - PAPETERIE - DISQUES

20, rue Gabriel-Cortel

Tél. : 62-21-51 JOIGNY

PLOMBERIE - SANITAIRE
CHAUFFAGE CENTRAL

P. LEVET Fils

3 et 6 rue d'Etape, JOIGNY

Appareils Ménagers

Adoucisseurs d'eau

Chaudières et Brûleurs à Mazout
« FRANCIA »

CENTRAL GARAGE

Concessionnaire PEUGEOT

VENTES - ACHAT - ECHANGE

Avenue Jean-Hémery
89 - JOIGNY

Tél. 62-08-76

Mécanique, Tôlerie, Peinture
STATION SERVICE

France et mourut en 1572, peu après la Saint-Barthélémy « de déplaisir de quelques paroles disgracieuses que le roy lui avait dites » assure Davier. Il fut enterré à Nesles dont il était marquis.

Son fils Charles, deuxième du nom, mourut en 1576, âgé de six ans. Son cousin, Jean de Laval, fils de Louise de Sainte Maure lui succéda. Il était Chevalier des ordres du Roy, capitaine de Cent gentilshommes de la Maison du Roy. Il épousa successivement Renée de Rohan, puis Renée de Birague, fille du Chancelier de France. Il mourut en 1578.

Guy de Laval, son fils, lui succéda sous la tutelle de Jean du Moulin. En 1583, il fut confirmé par lettres patentes de Henri III dans sa dignité de Doyen et premier pair des sept comtes de Champagne et hérita des charges de cour de son père. En 1585, il épousa Madeleine Hurault qui continua la construction du château de Joigny commencée en 1569 par Louis de Sainte Maure. Il rejoignit l'armée royale, resta au service de Henri IV et fut blessé à Ivry de vingt quatre coups de pistolet dont il mourut huit jours après. Sa veuve épousa le duc de Givry.

Quelques jours après le départ de l'armée de Guy de Laval, les habitants se donnèrent à la Ligue, et ce ne fut qu'en 1594 qu'ils se soumirent à Henri IV, après avoir été assiégés pendant trois semaines par le Maréchal de Biron et le sire de Givry.

Famille de GONDI

Après la mort de Guy de Laval, ses tantes héritèrent du Comté. Gabrielle de Laval, restée seule légataire avec son fils vendit son fief au Cardinal de Gondi, évêque de Paris par contrat du 15 décembre 1603.

Pierre de Gondi, cardinal, seigneur de Villepreux était d'origine florentine. Ses parents avaient suivi en France Catherine de Médicis. Son père Antoine était Maître de l'Hôtel de Henri II et sa mère fut gouvernante des Enfants de France. Né en 1533, il mourut en 1616 âgé de 84 ans. Il refusa d'adhérer à la Ligue et devint Aumônier de Catherine de Médicis et Chef du Conseil du Roi Henri II. Il fut choisi par Henri IV pour aller à Rome pour demander son absolution au pape et la réconciliation.

Créé cardinal en 1587, il devint évêque de Paris, dignité qu'il abandonna en 1598 en faveur de son neveu Henri de Gondi. Il acheta le comté de Joigny en 1603 et lui consacra le

reste de sa vie. Il fit venir les Capucins et leur fit bâtir un couvent et une église (faubourg Saint-Jacques). En 1613, il fit achever le pavillon du château. Il fut enterré à Paris dans la Chapelle des Gondi qu'il avait fondée.

Philippe Emmanuel de Gondi, son neveu lui succéda. Il était fils du duc de Retz. Il devint général des Galères du Roy. Sa femme, Françoise Marguerite de Silly, était fille du comte de Rochepot, et de Marie de Lannoy. C'est pourquoi, ayant vendu ses domaines de Normandie, elle fit transporter à Joigny le sépulcre de marbre de style italien qui porte en médaillons les portraits de Raoul de Lannoy et de sa femme. C'était une sainte femme et, plus tard, elle choisit Saint Vincent de Paul pour précepteur de ses trois enfants : Pierre de Gondi qui succéda à son père ; Henri, marquis des Iles d'Or, mort jeune sans postérité ; Jean-François Paul, cardinal de Retz, qui devint coadjuteur de son oncle l'archevêque de Paris, et joua un grand rôle lors de la Fronde.

Françoise de Silly étant morte prématurément, Philippe Emmanuel se retira du monde et devint prêtre de l'Oratoire en 1627. En 1633, il donna le comté de Joigny et tous ses biens à son fils Pierre à l'occasion du mariage de celui-ci avec sa cousine issue de germain et ménagea ainsi l'héritage du duché de Retz. Philippe Emmanuel mourut en 1662, âgé de 81 ans.

Pierre de Gondi succéda à son père comme général des Galères et combattit à La Rochelle et à l'île de Ré, ayant fait passer pour la première fois les Galères de la Méditerranée dans l'Océan pour les amener au secours du Roi. Il eut deux filles : Marie Catherine, supérieure générale des Filles de la Congrégation du Calvaire, ordre fondé par sa mère Catherine ; Paule Françoise Marguerite, duchesse de Retz et héritière du comté de Joigny.

Il mourut à Machecoul en Bretagne en 1676, âgé de 74 ans.

Paule Françoise Marguerite de Gondi épousa en 1675 François de Blanchefort de Bonne de Créquy, duc de Lesdiguières et hérita du Comté en 1676. Ils eurent un fils, Jean François, né en 1678, qui fut gratifié d'un régiment par Louis XIV à l'âge de deux ans !... Il combattit de très bonne heure, fut deux fois blessé, et mourut de la fièvre devant Modène, à l'âge de 25 ans, ayant légué tous ses biens à sa mère. Celle-ci mourut en 1716 à l'âge de 60 ans.

Manifestations de l'Association Culturelle

au cours de l'année 1979

- 14 au 16 avril : Stand à la Foire de Pâques.
27 avril : Assemblée Générale.
Exposé et Projections sur les Réfugiés Vietnamiens, par le Dr N'Guyen Pha.
18 au 27 juin : Exposition de Peinture et Sculptures au Château.
18 au 27 mai : Exposition à l'Eglise St-André (pour le bi-centenaire de Ste Sophie Barat) sur le thème : « La vie quotidienne à JOIGNY de 1789 à 1815).
17 juin : Visite de Ferrières et Montargis.

L'Atelier de dessin organisé par l'Association Culturelle a fonctionné d'octobre 78 à juin 79 les mardi - vendredi à 17 h 30 - mercredi à 14 h 30 à la salle Paul Genty.
Les cours ont repris au mois d'octobre.

L'Assemblée générale de l'Association a eu lieu le dimanche 21 octobre à 15 h, salle de l'Hôtel-de-Ville de JOIGNY.

« Le Diocèse de Sens » par MM. VALLERY-RADOT.

Soyez nos ambassadeurs

On dit volontiers qu'il y a un regain d'intérêt pour les choses du passé, pour l'histoire, non celle que l'on enseigne, mais celle qu'on lit, celle qu'on met en scène, celle qu'on conte. Dans notre petite sphère jovinienne, le succès de la récente Exposition réalisée pour le Bicentenaire en a été une preuve tangible.

Devant cet intérêt d'un public qui ne demande qu'à connaître, il nous a semblé qu'il y avait un effort à faire et que celui-ci ne devait pas être le seul fait de l'équipe de rédaction et du Bureau de l'Association Culturelle mais que devaient s'y joindre tous nos abonnés. Un regard sur la liste de ceux-ci permet de constater que pour être substantielle, elle n'en est pas moins insuffisamment longue. Nous pouvons l'affirmer pour trois raisons.

— une publication ne « vit bien » que dans la mesure où elle s'autofinance. Or cela n'est pas. L'impression coûte fort cher et pour atteindre un prix de revient plus aisément supportable, il faudrait largement dépasser nos ventes actuelles.

— la population de Joigny et son secteur est devenue telle en nombre que la proportion de nos abonnements doit pouvoir s'accroître avec la même ligne de progression. Il semble bien qu'y échappent beaucoup de nouveaux venus, désireux sûrement de s'intégrer à notre cité... pour peu qu'on les y incite. Il en est de même pour nombre de personnes de nos petits bourgs environnants.

— quand on a quitté Joigny, qu'on y avait ses racines, qu'on est parti vers des cités impersonnelles, ou des pays étrangers, ne croyez-vous pas que la réception de l'Echo de Joigny serait un peu un parfum apprécié fleurant bon les senteurs d'autrefois ?

Serait-ce une gageure d'espérer qu'au vu de ces lignes, Ami lecteur, vous remplissiez immédiatement le Bulletin ci-dessous, car vous avez bien, un ami, une parente, un voisin, un cadeau à faire même ! Ne dites pas : je le remplirai demain, agissez aussitôt, c'est le seul moyen efficace pour que l'Echo de Joigny ait une belle et longue vie et ne connaisse en aucun cas le sort de l'Echo d'Auxerre qui ne paraît plus. Et si d'aventures, bien partis pour nous aider, vous découvriez quelque passionné d'histoire de notre terroir susceptible de se dévouer à la rédaction d'un article, communiquez-nous bien vite ses coordonnées, notre publication y gagnera en variété. D'avance pour votre action, nous vous remercions très vivement et... souvenez-vous !... n'attendez pas demain !

NOM du nouvel abonné (en lettres capitales)

Prénom :

Adresse (avec code postal et bureau distributeur)

Ci-joint règlement par virement postal (1)

chèque bancaire

ECHO DE JOIGNY

C.C.P. DIJON 2100 - 92

Abonnement recueilli par M. à

Le

Signature du nouvel abonné.

(1) Rayer la mention inutile.

Prix de l'abonnement : 24 francs pour l'année.

A adresser à l'Association Culturelle

à la Bibliothèque Municipale de JOIGNY.

Cotisation de Membre Actif : 11 francs par an.

CHAUSSURES DELAVOIX

3, Avenue GAMBETTA



JOIGNY

Tél. :
62.00.47

AU LION D'OR



Propriétaire :
R. de BEAUCHAMP
Bar - Hôtel - Restaurant

Rue Roger Varrey
JOIGNY

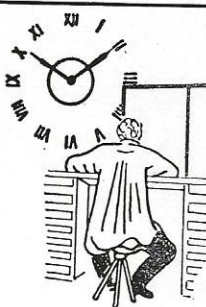
Tél. : 62.17.00
*Sa cuisine bourgeoise
Ses spécialités. Sa cave
Ses prix étudiés*
On prend des pensionnaires

MARLEAUX

CHARBONS - MAZOUT
FERS

5, Quai Ragobert

Tél. : 62.01.51 - Joigny



A. Mathieu

25, rue
G.-Cortel

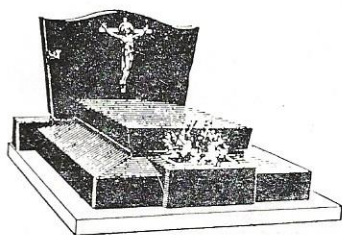
Tél. : 62.12.65

Joigny

Montres
OMEGA et LIP
Atelier
de réparations

HORLOGERIE - BIJOUTERIE

MARBRERIE FUNÉRAIRE BATIMENTS



TRANSPORTS FUNEBRES

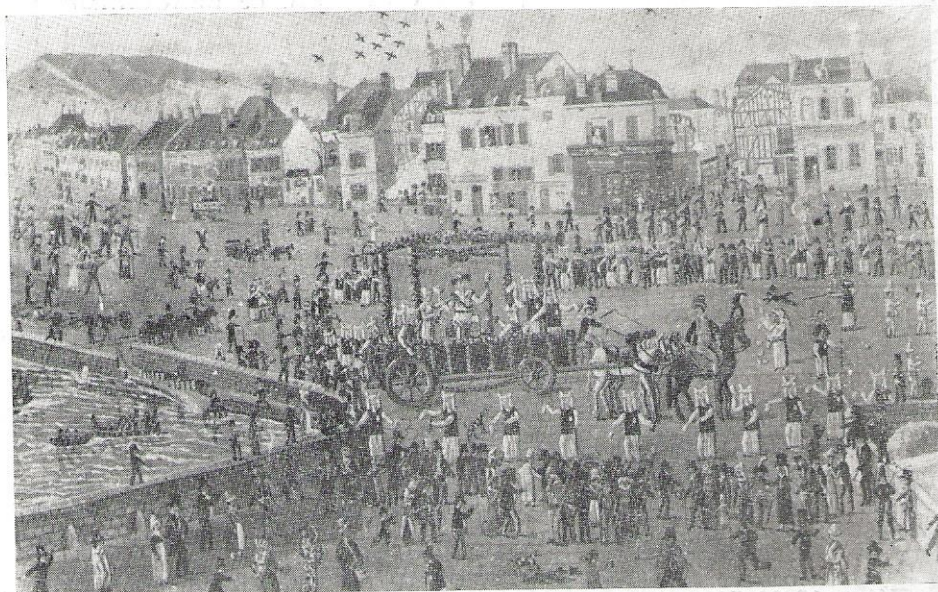
Toutes démarches évitées
aux familles

Caveaux - Monuments
Articles Funéraires

COURTAT

Rue dans le Château - JOIGNY - Tél. (86) 62.10.07

(près du cimetière)



*Tableau représentant une sorte de fête des vins à l'entrée du pont de Joigny
(après 1847)*

La petite place que l'on voit au bas de la Grande Rue provient d'une maison achetée par la ville en 1847 et démolie pour faciliter l'entrée et la sortie du marché qui s'y tenait

Sommaire du n° 27

Page 3 — Jacques Spifame, seigneur de Passy, par J.-L. DAUPHIN (suite).

Page 9 — Le Général Antoine Noguès, par le Colonel BERTIAUX (fin).

Page 15 — Le crime de Joigny (suite).

Page 23 — Notre Saint-Thibault et ses homonymes, par le Colonel SCHNEIDER.

Page 28 — Les Comtes de Joigny, par M. VANNEROY.